



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Orientations pour
LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
2016 - 2020
“ ÂAHD ETTANMIA ”

15 GRANDES RÉFORMES
POUR CRÉER LE CHOC DE CONFIANCE ET ALLER DE L'AVANT



حركة نداء تونس

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Orientations pour
LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 2016 - 2020
“ ÂAHD ETTANMIA ”

15 GRANDES RÉFORMES
POUR CRÉER LE CHOC DE CONFIANCE
ET ALLER DE L'AVANT

Engager un nouveau modèle de développement

- plus inclusif régionalement et socialement,
- plus ambitieux internationalement

MAI 2015

SOMMAIRE

PARTIE I : ORIENTATIONS GÉNÉRALES	5
1. La Tunisie à la croisée des chemins	7
2. Principe directeur : lever les obstacles sur les missions respectives de l'État, du secteur privé et du secteur de l'économie sociale et solidaire	8
3. Relance économique et développement soutenu : la nécessité d'un « big push »	10
PARTIE II : 15 GRANDES RÉFORMES EN 4 AXES	13
AXE 1 : L'INITIATIVE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI	16
1. Réforme du cadre institutionnel, de la fiscalité et de la gestion budgétaire	16
2. Réforme du système financier	19
3. Réforme des politiques industrielles et technologiques	20
4. Réforme du secteur touristique	23
5. Réforme de l'éducation, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	26
6. Réforme des mécanismes d'insertion des jeunes	27
AXE 2 : LE PLAN «AMBITION RÉGIONS» POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF	30
7. Réforme des politiques de développement régional	30
AXE 3 : LE PLAN VERT : ÉNERGIE, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT DURABLES	36
8. Réforme des politiques énergétiques et minières	36
9. Réforme des politiques agricoles	39
10. Réforme des politiques environnementales	42
AXE 4 : LE NOUVEAU CONTRAT SOCIAL	46
11. Réforme du système de santé	47
12. Réforme de la protection sociale	50
13. Réforme pour une pleine intégration des femmes à la vie économique et sociale	53
14. Réforme pour l'accès à la propriété et au logement	55
15. Réforme de l'intégration sociale au moyen d'un « Socle Social de la Dignité »	60
PARTIE III : UN NOUVEAU SCHÉMA DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT	63

PARTIE I

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

1. La Tunisie à la croisée des chemins

La Tunisie se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins avec les acquis de la Révolution, mais également les dangers qui menacent. Les mois prochains seront cruciaux ; deux chemins sont possibles, diamétralement opposés.

Le premier chemin est celui de la prospérité, fondé sur un nouveau modèle de développement, la Tunisie recueillant les fruits de la Révolution à la condition essentielle de réaliser, avec les forces vives de notre pays, une large alliance programmatique sur les grandes questions politiques et de développement, rassurant les parties prenantes et l'ensemble de nos partenaires.

A défaut, c'est le deuxième chemin qui guette le pays, celui de la récession, avec toutes les conséquences évidentes sur les finances publiques, la cohésion nationale, la situation sociale et l'emploi. Les exemples historiques sont nombreux. Ils montrent que des révolutions échouent parce que l'économie reste plongée dans une crise aiguë et que les attentes sociales sont trahies.

Nous faisons le choix de la prospérité et de la justice, celui du large rassemblement des forces démocratiques et de progrès, afin de sortir notre pays de la crise et de participer ensemble à sa reconstruction et à son essor. Nous réalisons que la Tunisie vit un moment fondateur de son histoire, d'une importance exceptionnelle.

L'Indépendance a ouvert la voie de la reconstruction de l'État, de la fondation de l'économie nationale et de la modernisation de la société ; la Révolution ouvre la voie de la construction de la démocratie, de l'enracinement des libertés et du dépassement des retards accumulés.

Notre ambition est grande car la Révolution a brisé le « *plafond de verre de l'autoritarisme, du népotisme, de la corruption et de la prédation* » qui faisait perdre à la Tunisie de grandes opportunités et plusieurs points de croissance.

Nos orientations générales pour le programme économique et social 2016-2020 s'appuient sur une vision prospective du monde et de la place de la Tunisie à l'horizon 2035. Car, pour réussir, il faut voir loin : loin dans le temps, loin dans l'espace. Voir loin dans notre histoire pour prendre la mesure de nos forces et de nos faiblesses, tirer les enseignements de nos succès et de nos échecs. Voir loin dans le futur, pour saisir les grandes mutations qui vont affecter le monde de demain, pour fixer la position que nous voulons occuper et dresser les contours de la Tunisie que nous voulons construire et léguer aux générations futures.

Dans le cadre de cette vision, et sur la base de nos principes et de nos valeurs, nous avons balisé le chemin que nous devons emprunter au cours des cinq prochaines années, pour répondre aux attentes de notre peuple et jeter les fondations de la Tunisie de demain.

Le schéma de croissance de ce programme 2016-2020 est esquissé, de manière préliminaire, comme suit :

croissance du PIB : une moyenne de 5,5 % sur la période et **un effort massif d'investissements publics et privés** : 125 milliards de dinars (prix constant de 2015) sur 5 ans, dont 50 milliards publics et 75 milliards privés.

Pour financer ce programme, la Tunisie comptera d'abord sur ses propres forces, mais elle a besoin en même temps de financements extérieurs importants. Les besoins globaux de financement sont de l'ordre de 150 milliards de dinars (à prix constant de 2015) sur 5 ans. 100 milliards de dinars seront assurés par l'épargne nationale et les 50 milliards de dinars restants par l'Extérieur. Ces 150 milliards de dinars serviront à financer les 125 milliards de dinars d'investissement ; les 25 milliards de dinars restant viendront financer le remboursement de la dette et du déficit budgétaire.

À ce propos, il y a lieu de rappeler que la réunion du G8, tenue le 27 Mai 2011 à Deauville, et à laquelle participait la Tunisie, a décidé le principe d'un fort soutien au programme de développement économique et social tunisien.

Or, si la Tunisie continue de bénéficier d'un fort courant de sympathie, l'appui de la communauté internationale a été pour le moins parcimonieux. Il est pourtant indispensable et urgent car, si la communauté internationale entend favoriser la consolidation de notre démocratie et l'ouverture de notre pays sur le monde, c'est aujourd'hui le moment d'agir, de transformer les sentiments en actes.

Convaincus que la politique ne peut plus être dictée par le haut, par un centre omniscient, nous soumettons ce programme à une concertation nationale élargie représentée par toutes les forces politiques, économiques et sociales que compte notre pays en vue de présenter ce Programme à une conférence internationale au cours du quatrième trimestre 2015.

Ce que nous voulons obtenir, c'est un programme, fruit d'une concertation nationale, œuvre collective, et non une simple tâche d'experts. L'ensemble des acteurs sont invités à contribuer à la réussite de ce processus dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant.

C'est donc aujourd'hui le moment de s'engager, de ne pas céder à l'attentisme et de saisir les opportunités qu'offre la nouvelle Tunisie : « *Invest in Tunisia ; Invest in Democracy* ».

2. Principe directeur : lever les obstacles sur les missions respectives de l'État, du secteur privé et du secteur de l'économie sociale et solidaire

Depuis l'Indépendance, la problématique État/marché, secteur public/secteur privé a oscillé entre deux orientations quasi-exclusives l'une de l'autre : tantôt l'accent était mis sur l'État et le secteur public comme levier du développement, souvent en opposition au marché et au secteur privé considérés comme parasitaires ; tantôt l'accent était mis sur le marché et le secteur privé,

très souvent en opposition à l'État, considéré comme la source des inefficiences et des rentes. Quant au secteur de l'économie sociale et solidaire – le tiers secteur – il a été dévoyé et réduit à la portion congrue. Ce secteur est, rappelons-le, celui à but non lucratif, fondé sur la gouvernance démocratique, la solidarité, l'autonomie et la liberté d'adhésion.

Le modèle de développement que nous entendons promouvoir confère à chacun des trois secteurs des missions déterminées, tout en veillant à promouvoir entre eux le maximum de cohésion et de complémentarité.

L'État que nous entendons promouvoir est d'abord orienté vers le développement. C'est un État doté d'une vision à long terme et d'une stratégie cohérente pour réaliser ses objectifs. Il est doté d'une Administration efficace, d'organes de veille et de suivi, mettant à contribution tous les acteurs concernés ainsi que les expertises nécessaires. Un État capable de mettre en œuvre les politiques industrielles appropriées.

L'État développementiste est un État démocratique et social du XXI^{ème} siècle au diapason des exigences des sociétés modernes et des ambitions de la Révolution. Démocratique, il est l'expression de la volonté collective et soumis à l'obligation de la transparence, de la participation et de la redevabilité. Social, il se donne comme obligation fondamentale l'intégration de tous.

L'État s'engage à favoriser le développement du secteur privé. Il veille en particulier à la protection de la propriété privée et à l'élimination des barrières à l'entrée aux marchés. Il entreprend les réformes nécessaires pour créer l'environnement propice à l'investissement privé et encourager les investissements productifs ainsi que la création d'entreprises viables et compétitives sur l'ensemble du territoire.

De nouveaux pôles économiques modernes seront érigés à travers le pays, avec pour objectif d'offrir au secteur privé des opportunités de complémentarité, de partenariat avec le secteur public, de levée de goulots d'étranglement en matière de ressources humaines et d'infrastructures diverses afin de promouvoir la compétitivité et la durabilité des entreprises. **Ces pôles impliqueront également le développement de centres de vie propices à l'installation des cadres de haut niveau et de leur famille ainsi que des institutions d'enseignement, de recherche et d'appui aux entreprises. C'est ainsi que le secteur privé deviendra le principal générateur de l'emploi et producteur de richesses.**

Le marché que nous entendons promouvoir n'est pas le simple lieu de rencontre ou de confrontation des offres et des demandes, des vendeurs et des acheteurs. Le marché sera régulé, codifié, fondé sur un ensemble d'organisations et de règles ; en un mot d'institutions.

Avant toute chose, le marché est fondé sur la règle de la protection de la propriété privée et sur celle du respect et de la garantie des contrats. Il est encadré par des institutions qui veillent au respect de la concurrence, de la symétrie des informations et du principe d'égalité d'accès.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

L'économie sociale et solidaire que nous entendons promouvoir est celle qui a cours dans les pays développés et démocratiques où elle y représente 1/10e de la valeur ajoutée et de l'emploi.

Aujourd'hui, la Révolution tunisienne rend le développement de ce secteur possible et hautement souhaitable. En particulier, les agriculteurs pourront s'organiser sur une base libre, sans tutelle ; ils pourront développer les organisations professionnelles dont ils ont besoin ; des mutuelles pourront être organisées dans tous les domaines et tous les secteurs, qu'il s'agisse du logement, des banques ou des assurances, de l'éducation, de la culture, etc. À cette fin, les législations appropriées seront instituées.

3. Relance économique et développement soutenu : la nécessité d'un « *big push* »

La Tunisie a vécu une période de transition mouvementée, d'une haute intensité politique. Sur le front économique et social, la situation s'est fortement dégradée ; les équilibres financiers externes sont menacés et les dérapages ont tendance à se réaliser à un rythme de plus en plus rapide, hypothéquant notre souveraineté et notre capacité de sortie de crise.

Dans ce contexte, la croissance a été une croissance molle, avoisinant les 1,7 % par an en moyenne entre 2010 et 2014 (contre une moyenne historique annuelle d'environ 5 %). Pour sa part, le chômage a augmenté rapidement. Le nombre des chômeurs est passé de 492 mille en 2010 à 572 mille en 2014 et le taux de chômage de 13,0 % à 14,8%. Les disparités régionales se sont, en même temps, creusées : l'écart entre les régions côtières et les régions intérieures, qui était de 4 points en 2010 (un taux de chômage de 11,6 % dans les régions côtières et de 15,6 % dans les régions intérieures) est passé à 7,3 points en 2014 (avec des taux de chômage respectifs de 12,4 % et 19,7 %).

Le nombre des chômeurs ayant un niveau supérieur en termes d'éducation a également augmenté, même si c'est de manière relativement modérée, passant de 157 mille en 2010 à 182 mille en 2014. Le choc a été amorti par les recrutements massifs dans l'administration dont les effectifs ont augmenté de 240 mille emplois en l'espace de quatre ans. Hors administration, le nombre d'emplois créés se limite à une dizaine de milliers.

Le prix payé a été une augmentation sans précédent de la masse salariale dans l'administration : entre 2010 et 2015, son montant aura passé de 6,8 milliards de dinars à 11,2 milliards de dinars, soit une augmentation de 65 %. L'encours de la dette publique aura, durant la même période, augmenté de 85 %, passant de 25,6 milliards de dinars à 47,3 milliards de dinars ; sa part dans le PIB passant ainsi de 40,7 % en 2010 à 52,9 % en 2015. Malgré ces dérapages, la dette publique tunisienne est encore soutenable parce qu'elle a été obtenue de manière concessionnelle (longue durée de remboursement et taux d'intérêt modérés), mais à la condition que la croissance reprenne et que la gestion publique soit plus rationnelle.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Pour que la croissance reprenne, un préalable s'impose : l'établissement de la confiance et le démarrage rapide de l'investissement. La Tunisie en détient aujourd'hui les clés.

En effet, elle a réussi une transition politique exemplaire : mouvementée comme toute Révolution, mais pacifique, respectueuse du droit, porteuse de profondes aspirations de liberté, de dignité et d'égalité entre les genres, entre les catégories sociales et entre les régions.

La Tunisie engage aujourd'hui une nouvelle période de son histoire : celle de la consolidation démocratique. Initiatrice de ce que d'aucuns ont appelé « Printemps arabe », elle en conserve intactes, vivantes et renouvelées, toutes ses promesses.

Depuis sa prise de fonction, le nouveau gouvernement s'emploie à instaurer la confiance par des signes forts et de manière crédible. Au cœur de son projet se trouvent l'établissement de la sécurité des personnes et des biens ainsi que celui de l'État de droit et le traitement des problèmes et des difficultés auxquelles sont confrontés les citoyens, en particulier ceux qui vivent dans les régions délaissées. Les projets à l'arrêt depuis de nombreuses années sont les uns après les autres débloqués et les réformes audacieuses engagées pour hâter la réalisation des projets (en facilitant les expropriations pour cause d'utilité publique, en simplifiant la conclusion de contrats avec les entreprises de bâtiment et travaux publics, ...).

Depuis son installation, tous ses ministres ont été engagés à réaliser les objectifs prioritaires de nature à changer la vie des gens ou des institutions de manière significative au cours des 100 premiers jours de leur prise de fonctions et à sortir l'administration de la torpeur dans laquelle elle est restée plongée.

Néanmoins les attentes sont immenses, en particulier chez les jeunes et les régions qui ont besoin de voir leur situation s'améliorer rapidement.

Dans ce cadre, les deux premières années du gouvernement sont le moment au cours duquel ces changements institutionnels, économiques et sociaux doivent avoir produit leurs effets. Si ce moment passe sans reprise, la Tunisie risque de vivre une longue période de marasme et de ne pas sortir de la zone de tensions.

L'objectif central qu'il faudra impérativement atteindre est la relance de l'économie, la création d'emplois et le développement des régions délaissées, au moment où le capital privé n'a pas encore atteint son rythme de croisière.

La soudure doit être assurée à travers des investissements publics et des partenariats public-privé (PPP) significatifs qui seront engagés pour réaliser le choc économique et psychologique, apporter des changements dans la vie des catégories les plus vulnérables, restaurer l'autorité de l'État et établir un climat propice à l'investissement.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Au terme de la 5^{ème} année, le chômage et la pauvreté auront sérieusement reculé et la Tunisie aura réalisé les réformes nécessaires pour se présenter avec un tableau macro-financier crédible, enviable. Elle sera située dans une trajectoire de croissance rapide qui lui permettra de s'inscrire dans le groupe des pays émergents.

Dans ce cadre, nos propositions partent de la conviction qu'un nouveau modèle de développement est possible :

- **participatif, plus équitable régionalement, plus inclusif socialement et plus équilibré dans les rapports État/privé, État/secteur de l'économie sociale et solidaire.**
- **et plus ambitieux internationalement, avec un meilleur arrimage au monde, cet arrimage signifiant que toutes les régions sont partie prenante des échanges internationaux et, d'autre part, que ces échanges s'intègrent dans une stratégie d'ascension technologique et d'insertion dans la mondialisation « par le haut ».**

PARTIE II

15 GRANDES RÉFORMES EN 4 AXES

Notre programme quinquennal 2016–2020, sera consigné dans un Pacte pour le développement : «*ĀAHD ETTANMIA*» impliquant le maximum de parties prenantes.

Ce programme quinquennal repose sur 15 réformes principales s’inscrivant en quatre axes :

AXE 1

L’INITIATIVE POUR LA CROISSANCE ET L’EMPLOI

AXE 2

LE PLAN «AMBITION RÉGIONS» POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

AXE 3

LE PLAN VERT : ÉNERGIE, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT DURABLES

AXE 4

**LE NOUVEAU CONTRAT SOCIAL :
SÉCURITÉ SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN**

Les réformes proposées se déclinent en réformes motrices et en réformes d’appui. Les réformes motrices sont celles qui impactent directement les changements des modes de vie et de travail ainsi que ceux du fonctionnement et du développement du territoire ; quant aux réformes d’appui, elles assurent les conditions favorables à la réalisation des réformes motrices.

Notre schéma de mise en cohérence des réformes est fondé sur une approche thématique consistant en des paquets contenant à la fois des réformes motrices et d’appui.

AXE 1 : L'INITIATIVE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

**1. RÉFORME DU CADRE INSTITUTIONNEL, DE LA FISCALITÉ
ET DE LA GESTION BUDGÉTAIRE**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Face à la faiblesse manifeste de la croissance, des investissements et de la création d'emploi, et compte tenu des espoirs créés par les dernières élections, il est impératif et urgent pour l'État de mettre en œuvre des réformes audacieuses afin de créer le choc de confiance impulsant l'initiative privée, et de réaliser des projets structurants publics ou en PPP et ce notamment par :

- la réforme du cadre institutionnel et fiscal,
- le développement régional et technologique,
- la réforme de la gestion budgétaire.

LA RÉFORME

1. Réformer les principaux textes pour un cadre institutionnel attractif, notamment :

- **une réforme adéquate du Code d'Incitation aux Investissements, mais il ne faut pas se tromper de réforme.** La principale critique à adresser au code, outre sa nécessaire simplification, ce n'est pas de donner trop d'incitations mais au contraire de ne pas en donner assez pour les PME, les régions et le développement technologique (le montant des incitations aux régions a été inférieur à 50 millions de dinars par an depuis des décennies). La réforme du code doit donc se faire dans les directions suivantes :
 - a. renforcer la politique d'encouragement du développement régional ;*
 - b. octroyer des avantages spécifiques aux projets à fort contenu technologique ;*
 - c. maintenir l'encouragement des entreprises exportatrices, car les imposer à 10 % a un effet budgétaire négligeable mais des conséquences négatives sur l'attractivité du pays.*
- **une loi adaptée sur le Partenariat Public Privé (PPP) :** La Tunisie a une longue expérience des PPP, une série de textes y afférents et plusieurs projets réalisés (Concessions, IPP, Technopôles, Centres techniques,...). Il s'agit de concevoir une nouvelle loi sur les

PPP sur la base d'une évaluation critique de ces textes et de ces expériences, en prenant en compte les expériences internationales. La version 2012 du projet de loi PPP, actuellement en cours d'examen, ne répond pas à cette démarche ; c'est un texte non adapté à notre pays et très réducteur (il se limite pratiquement aux grandes infrastructures). Aussi, y a-t-il lieu d'en revoir rapidement la rédaction, de manière concertée avec les parties prenantes, et en fonction des types de projets bien définis afin de permettre la réalisation effective de projets PPP concrets dont la Tunisie a besoin, notamment dans les régions intérieures.

2. Une réforme fiscale audacieuse

La réforme fiscale que nous envisageons et qui englobe une simplification des procédures et une modernisation de l'administration fiscale, combinée à un meilleur contrôle de l'économie informelle et du commerce parallèle, devrait procurer plus de justice et une meilleure collecte des impôts et taxes de manière à augmenter les ressources propres de l'État d'au moins 1% à 1,5% du PIB.

Les principales pistes de réforme fiscale sont les suivantes :

- **refonte, simplification et réduction des taxes douanières** comme meilleur remède pour une lutte efficace contre la contrebande.
- **refonte du régime forfaitaire d'imposition** : il convient de remplacer le régime forfaitaire par un nouveau «Régime fiscal de la micro-entreprise». Ce régime doit être basé sur une méthode fiable et contrôlable de détermination de l'assiette.
- **actualisation du montant de revenu correspondant aux éléments de train de vie**. Il est proposé d'actualiser toutes les valeurs (détermination du revenu forfaitaire selon les éléments de train de vie) en les indexant sur les taux d'inflation relevés durant les dernières années.
- **accélération du processus de modernisation et de simplification des procédures fiscales**. Informer, sécuriser et simplifier sont les maîtres mots pour mettre en place une administration plus efficace, attentive et transparente.
- **renforcement des mécanismes de contrôle**, moyen le mieux indiqué pour lutter contre la fraude fiscale et tendre vers l'équité recherchée.
- **Développement du concept d'opérateur agréé (fiscal et douanier)** pour atteindre plusieurs milliers d'entreprises - notamment des PME - agréées.

3. Réforme de la gestion budgétaire

Notre Programme économique et social est certes ambitieux. Il requiert, cependant, **une gestion rigoureuse des dépenses publiques et une mobilisation importante de ressources financières** dans une conjoncture marquée par la dégradation rapide de la situation macro-économique et le nécessaire rétablissement de l'image de la Tunisie auprès de la communauté financière internationale.

Nous sommes déterminés à mettre un terme à ce processus en conduisant une politique macro-financière saine, tout en engageant un programme économique et social ambitieux, à la hauteur des attentes des Tunisiens.

La réforme de la gestion macro-financière vise les objectifs suivants : assainir la politique budgétaire, réformer en profondeur la fiscalité, restaurer la crédibilité financière de la Tunisie et rétablir son rang.

La politique budgétaire sera assainie en engageant un plan de reprofilage du budget de manière à dégager le maximum de ressources au profit des dépenses d'investissement en accord avec les parties prenantes.

Par ailleurs, les subventions seront maîtrisées, les recrutements dans l'administration limités et davantage orientés vers l'emploi de compétences de haut niveau et vers la dotation des structures décentralisées (communes et régions) du personnel qualifié dont elles auront besoin dans le cadre des nouvelles prérogatives qui leur seront confiées.

RÉSULTATS ATTENDUS

Tout d'abord relancer la croissance du PIB de 3,5 % en 2016 à 7,5 % en 2020 et ce, par une reprise de l'investissement public et privé pour atteindre un rythme annuel de 25 milliards par an (40 % public, 60 % privé) et une création annuelle de 85 000 emplois.

Enfin, grâce à cette gestion maîtrisée des dépenses publiques et à des ressources accrues, du fait notamment de la réforme fiscale, il sera possible d'alléger le déficit public et de le ramener à 3% du PIB à l'horizon 2020.

Ainsi la masse salariale de l'administration pourra être ramenée à 11% du PIB à l'horizon 2020 (contre 13% en 2013 et 11% en 2010). Les subventions aux hydrocarbures (directes et indirectes) seront limitées à 1% du PIB contre 7% environ en 2013.

2. RÉFORME DU SYSTÈME FINANCIER

EXPOSÉ DES MOTIFS

La collectivité assure au système financier, à travers l'Institut d'Émission et à travers la politique budgétaire, un cadre général pour son développement et sa prospérité. En contrepartie, ce système financier doit être redevable vis-à-vis de la communauté et contribuer à la réalisation des objectifs nationaux du développement dans le respect, bien entendu, des normes prudentielles et des principes d'indépendance et de bonne gouvernance des institutions financières. A ce titre, la satisfaction des besoins en refinancement des banques devrait être indexée sur leur degré d'implication dans l'œuvre de développement. Dans ce cadre, la très grande difficulté des PME d'accéder au financement (capital et crédit) constitue un des principaux obstacles au développement de ces entreprises et de l'économie nationale en général.

LA RÉFORME

Elle concernera la restructuration des banques publiques, mais pas seulement. Elle concernera également l'ensemble du système financier à travers le traitement de ses trois lacunes majeures : le financement des PME, celui des régions et celui de l'innovation.

- **La Banque des régions et des PME (BRPME)** doit être créée rapidement par la transformation et le renforcement de la BFPME, et en s'inspirant des expériences internationales réussies dans ce domaine (KfW en Allemagne, BPI en France...).
- Dans ce cadre, sera mise en place une **ligne à taux zéro de crédit, de participation, de garantie et d'intervention de l'ordre de 1 milliard de dinars pour les régions et les PME** (participations, crédits, garanties, expertises, ...).
- **La BRPME sera plus qu'une institution financière, un véritable catalyseur pour fédérer le réseau des institutions d'appui à la PME** (API - guichets uniques, pépinières de projets- APIA, SICAR et Offices régionaux, Centres d'affaires...) et apporter les moyens financiers et d'expertises pour répondre aux besoins des promoteurs à tous les stades d'un projet (étude, coaching, amorçage, capital, crédit).
- Activation du **parrainage de chacun des 14 Gouvernorats de l'intérieur par une banque** qui mettra des moyens humains et financiers particuliers à la disposition des promoteurs dans les Gouvernorats concernés.
- **Restructuration des banques publiques** : Le Gouvernement a décidé l'ouverture partielle, minoritaire, du capital des trois banques publiques à savoir la STB, la BH et la

BNA à des partenaires techniques dans le cadre d'un pacte d'actionnaires qui précisera l'apport technique à fournir, les objectifs à atteindre et les conditions de sortie.

- **Caisse de dépôt et Consignation (CDC)** à impulser davantage ; la CDC pouvant jouer un rôle moteur comme actionnaire de référence dans la banque des régions et des PME, dans les grands projets structurants et un rôle de fonds de fonds pour dynamiser le secteur du capital risque, de l'amorçage....
- **Mise en place d'un véritable système de crédit agricole**, secteur qui fait l'objet, dans un grand nombre de pays, de mécanismes et d'institutions de financement adaptés inexistantes, en Tunisie.
- **Réforme en profondeur de l'ensemble du système de capital risque** pour favoriser le financement de la PME et des projets innovants.
- **Développement du microcrédit** et du financement des projets initiés par les jeunes et de l'entrepreneuriat familial.
- **Développement de la finance mutualiste** spécialisée dans l'octroi de crédits au secteur de l'économie sociale et solidaire.

RÉSULTATS ATTENDUS

Un meilleur accès au financement des PME et TPE en général et de celles implantées dans les régions intérieures en particulier, avec une augmentation très importante des financements bancaires au profit de ces catégories ciblées et ce, grâce à une plus grande réactivité de l'ensemble du système financier, l'introduction de nouveaux instruments et institutions de financement et l'assainissement des banques publiques.

3. RÉFORME DES POLITIQUES INDUSTRIELLES ET TECHNOLOGIQUES

Le programme national pour le développement technologique : pour un ancrage par le haut dans l'économie mondiale.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le but de favoriser le passage *d'une croissance par la compétitivité à une croissance par l'innovation*, il s'agit d'assurer la mobilisation de tous autour d'un contrat programme traduisant les engagements de l'État et du secteur privé et assignant des objectifs ambitieux à l'industrie tunisienne à l'horizon 2020.

À cet effet, **l'État s'engage** sur la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie de développement industriel et technologique affirmée telle que définie ci-dessous et de mobiliser à cet effet une enveloppe globale de **2,5 milliards de dinars** à travers les divers mécanismes (infrastructures technologiques, incitations, fonds d'investissement,...).

En contrepartie, **le secteur privé** s'engage sur des réalisations chiffrées en termes d'investissements, d'exportations, et d'emplois dans une optique de développement technologique accru.

Un tel développement constitue, en effet, la seule option stratégique pour résoudre radicalement la problématique du chômage. Il consiste en la transformation de la structure de l'économie vers une économie sophistiquée, offrant des activités à haute valeur ajoutée.

De ce fait, l'ambition que doit se donner la Tunisie pour être à la hauteur d'une des premières aspirations des jeunes qui ont fait la révolution, à savoir l'emploi, **est la transformation de notre pays en une plate-forme technologique internationale.**

Dans ce cadre, les études sectorielles réalisées ont mis en évidence **les lacunes technologiques à combler** dans notre tissu industriel. Ces études ont fait ressortir, à partir d'une analyse multicritères intégrant notre positionnement international, une liste d'**une vingtaine de technologies clefs à maîtriser, à savoir : NTIC, Mécatronique, Composants électroniques, Textiles techniques, Matériaux Composites, Biotechnologies ...** Il convient de signaler que **toutes les technologies clefs sont des domaines non énergivores.**

LA RÉFORME

Compte tenu des pertes de positions enregistrées par nos créneaux porteurs à l'échelle internationale (IME, Textile, IAA, TIC...), et des objectifs ambitieux arrêtés, il est impératif de mettre en œuvre *un programme national de développement technologique pour un ancrage par le haut dans l'économie mondiale.* Ce programme comprend **une centaine de mesures et réformes déclinées selon des instruments sectoriels et des instruments horizontaux de politique industrielle,** articulées autour de six axes complémentaires :

- développement de l'infrastructure industrielle et technologique (pôles technologiques, zones industrielles, laboratoires, centres techniques) avec un accent particulier pour les zones de développement régional ;
- modernisation de l'infrastructure logistique (ports, zones logistiques, TIC) ;
- mise en place de mécanismes de financement des PME et de l'innovation ;
- adaptation de l'offre de formation aux besoins des secteurs prioritaires ;
- promotion internationale de la Tunisie Industrielle et Technologique ;

- lancement des programmes spécifiques de secteurs et de branches (Tunisie Digital 2018 pour les TIC et une série de programmes adaptés aux différentes branches des secteurs IAA, IME, Textiles, IMCCV, Biotechnologies, Industries pharmaceutiques, Industries diverses).

RÉSULTATS ATTENDUS

Objectifs quantitatifs

- Doublement des exportations industrielles nationales pour atteindre 40 milliards de dinars en 2020 contre 20 milliards de dinars en 2010 ;
- création de 150.000 emplois industriels, dont 50% au profit des diplômés de l'enseignement supérieur portant le total du nombre d'emplois industriels à 650 000 en 2020 contre 500 000 en 2010 ;
- investissements industriels : 3 milliards de Dinars en 2020 contre 1.4 milliard de Dinars en 2010 et 0.58 milliard de Dinars en 1995. Au total, pour la période 2016-2020, les investissements industriels sont estimés à 15 milliards de dinars. Le secteur privé s'engage à investir 12,5 milliards; l'État mobilisera 2,5 milliards de dinars en actions d'appui.

Objectifs qualitatifs

- Accroître la part des activités technologiques dans les exportations industrielles de 25 % en 2010 à 50% à l'horizon 2020 ;
- porter le nombre d'entreprises certifiées à 2.200 à l'horizon 2020 contre 1.300 entreprises en 2010 ;
- investissements directs étrangers industriels : 1,5 milliard de dinars en 2020 contre 650 millions de dinars en 2010, renforçant ainsi la place de la Tunisie comme première destination des PME européennes parmi les pays sud-méditerranéens, avec plus de 2 000 PME européennes installées.

4. REFORME DU SECTEUR TOURISTIQUE

EXPOSÉ DES MOTIFS

La vocation touristique de la Tunisie est celle d'un pays au rayonnement civilisationnel et culturel avéré. Nous réaffirmons notre volonté politique de faire du secteur du tourisme un facteur de développement économique et social et de lui assurer toutes les conditions pour son redressement et sa relance.

La priorité absolue est à la sortie de crise et à des réformes de structures pouvant entraîner une amélioration de la qualité du produit et son enrichissement. Il s'agira, non seulement de résoudre le problème de l'endettement de l'hôtellerie, mais d'agir également sur toutes les composantes du produit touristique et d'offrir les conditions de base en termes d'attractivité, de développement des infrastructures, de sécurité, de diversification et d'enrichissement du produit.

Il s'agira, en faisant participer et responsabiliser toutes les structures de l'État et des collectivités locales à l'activité touristique dans toutes les régions, de faire en sorte que ce ne soit plus seulement l'hôtellerie balnéaire qui fasse le tourisme, mais que ce soit la Tunisie entière qui se transforme en espace touristique grâce à la qualité de l'accueil de sa population, la beauté de ses paysages, son riche patrimoine historique et archéologique et ses infrastructures de loisirs.

Notre stratégie de relance du tourisme repose sur :

- la reprise de l'investissement,
- la restauration des équilibres financiers des entreprises du secteur,
- la révision de la politique de produit et des services connexes,
- l'instauration d'une nouvelle gouvernance impliquant tous les intervenants et toutes les régions, et l'adoption d'une politique de qualité totale.

LA RÉFORME

1. La promotion de l'investissement touristique

Elle se fera par l'augmentation maîtrisée de la capacité d'accueil avec la création, au cours des 5 prochaines années, de 20 000 lits supplémentaires, dont 5000 lits au moins dans les régions intérieures, afin de valoriser leurs spécificités naturelles et culturelles (Sahara, eaux thermales, sites naturels et archéologiques, circuits de découverte...).

2. Sauvetage des entreprises en difficulté

La dette du secteur sera traitée sur la base d'un diagnostic précis des situations, et par la création d'une structure publique indépendante chargée de veiller à la restructuration financière des entreprises concernées, selon un plan d'action réaliste, équitable et tenant compte des données spécifiques à chaque cas.

3. Le développement du transport aérien

Afin de stimuler la demande touristique, les négociations avec l'Union Européenne seront parachevées et les accords de libéralisation du transport aérien seront approuvés, tout en soutenant le pavillon national pour renforcer sa compétitivité.

À cet effet, nous appuierons la restructuration de la compagnie Tunis Air et le rajeunissement de sa flotte.

Le cadre réglementaire et organisationnel du transport aérien sera également modernisé et les structures d'accueil de nos aéroports mises à niveau, notamment celui de Tunis Carthage, qui sera élevé au rang de hub international doté de services modernes et d'espaces commerciaux hors taxes attractifs.

4. La promotion du tourisme de croisière et de plaisance

Les côtes tunisiennes présentent des atouts qui favorisent le développement des activités de plaisance et renforcent la dimension méditerranéenne du tourisme tunisien.

Notre choix pour le tourisme de plaisance repose sur 3 volets :

- mise aux normes internationales des ports de plaisance ;
- création de nouveaux ports de plaisance ;
- augmentation de la capacité d'accueil des bateaux de croisière.

5. La consolidation de nos marchés classiques et une exploration de nouveaux marchés émergents

- Reconquête et consolidation des marchés européens ;
- exploration de nouveaux marchés émergents en Asie et en Amérique ;
- développement de nouveaux circuits de commercialisation, notamment sur le Net.

6. Le développement du tourisme intérieur

- consacrer l'ouverture du tourisme intérieur aux divers groupes sociaux (familles, étudiants, salariés, personnes âgées, groupes de jeunes et d'élèves ...) sur la base du droit des Tunisiens aux vacances et aux loisirs.
- ce faisant, on répond par la même occasion aux besoins des touristes maghrébins, tant en matière de produits et de services qu'en ce qui concerne les prix, les circuits de commercialisation et les modes d'hébergement.

7. La modernisation des points de passage frontaliers

Assurer leur liaison au réseau routier, avec une amélioration de l'accueil et des services.

8. Une meilleure gouvernance

Les structures publiques et privées du tourisme datent, pour la plupart, de plus de 40 ans. Elles ne sont plus adaptées aux besoins du tourisme de notre temps.

La réforme du secteur exige :

- une redéfinition des rôles des intervenants ainsi que le développement d'un partenariat public-privé, en particulier dans les domaines de la formation et de la commercialisation,
- la responsabilisation et la participation accrues des professionnels, des associations et des corporations dans l'élaboration de la politique touristique et la gestion du secteur.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Assainissement de la situation financière des unités hôtelières ;
- normes de qualité respectées dans toutes les unités ;
- 20 000 lits supplémentaires, dont 5000 lits au moins dans les régions intérieures ;
- rajeunissement de la flotte aérienne nationale et amélioration de sa compétitivité ;
- l'aéroport de Tunis-Carthage double sa capacité et devient un hub international ;
- les ports de plaisance sont mis aux normes et leur capacité d'accueil étendue ;
- l'exploitation du net devient un élément central dans la politique de commercialisation.

5. RÉFORME DE L'ÉDUCATION, DE LA FORMATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Pour répondre à l'exigence de développement technologique et créer le plus grand nombre d'emplois au profit des diplômés de l'enseignement supérieur et des jeunes issus du système de la formation professionnelle, une meilleure adéquation formation-emploi est indispensable. Dans ce contexte, une réforme profonde de notre système éducatif sera engagée à trois niveaux : celui de l'éducation, celui de la formation professionnelle et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit de faire de l'éducation la priorité absolue; le travail, le mérite et la réussite scolaire doivent être revalorisés. Il est nécessaire de redonner espoir aux jeunes en réhabilitant les études comme principal moteur de l'ascension sociale.

LA RÉFORME

À cette fin, il s'agit de :

- **promouvoir l'application effective d'un enseignement moderne, démocratique, unifié dans ses programmes, obligatoire de 5 à 16 ans** (en y incluant une année préscolaire) et gratuit à l'école publique. Pour faire face aux abandons scolaires à un âge précoce et à leurs conséquences ;
- **lancer des cours de soutien scolaire gratuits** pour tous les élèves du primaire et du secondaire, tout en rétablissant les permanences scolaires tout au long de la journée ;
- engager **une vaste restructuration des centres de formation** pour faciliter l'adaptation du contenu des filières de formation à l'évolution des métiers ;
- mettre en œuvre un programme d'envergure de **reconversion professionnelle au profit des diplômés des filières à faible employabilité** ;
- **créer un réseau de centres de formation dans les zones de développement régional** afin d'accompagner l'installation des grands projets industriels ;
- **reconvertir près du quart des établissements** (une cinquantaine) pour traiter les cas des établissements enregistrant les taux de chômage les plus élevés de leurs diplômés ;
- **instaurer l'accréditation des cursus universitaires** selon les meilleures pratiques internationales et mettre en œuvre un programme de réforme des établissements publics

et privés pour leur permettre d'atteindre les niveaux de performance nécessaires à une telle accréditation ;

- **octroyer des bourses universitaires, qui peuvent atteindre le SMIG** si on y inclut les aides au logement pour ceux qui en ont besoin, aux étudiants qui méritent une aide ;
- **promouvoir les libertés académiques**, culturelles, d'expression, de recherche, de création et d'édition, en tant que valeurs universelles inviolables ;
- **mettre en place des mécanismes de participation** des jeunes à la vie en société, en particulier des conseils d'établissement dès l'école primaire et jusqu'à l'université ;
- **assurer le lancement de grands pôles universitaires et de recherche autonomes**, intégrés à des pôles de développement économique et urbains dans les régions ;
- **revaloriser la recherche scientifique** fondamentale et appliquée, et l'arrimer à son environnement.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réduire d'au moins 50% l'abandon scolaire (actuellement 100 000/an) ;
- remonter significativement le classement PISA de notre système éducatif ;
- accréditer les filières de formation de l'enseignement supérieur selon les meilleurs standards internationaux ;
- porter le nombre d'étudiants sciences /techniques à 200.000 contre 150.000 actuellement ;
- atteindre au bout de 5 ans, une dépense de Recherche Fondamentale et Appliquée de 1,75 % du PIB.

6. RÉFORME DES MÉCANISMES D'INSERTION DES JEUNES

EXPOSÉ DES MOTIFS

La jeunesse est au centre de nos priorités et il est nécessaire de lui redonner de grands espoirs. Compte tenu du niveau du chômage, nous proposons une batterie de programmes en vue d'en réduire rapidement l'acuité. L'objectif principal étant, en attendant une reprise économique

forte qui permettra de résorber le chômage le plus rapidement possible, de renforcer les mécanismes d'insertion des jeunes dans le monde du travail.

LA RÉFORME

Deux organismes structurants seront immédiatement mis en place :

- un **Système National d'Insertion-Formation-Emploi** intégré et cohérent. Il s'agit de substituer aux différents programmes en vigueur un modèle de contrat intégré de formation-insertion répondant au souci de simplicité et d'efficacité ;
- un «**Corps de la Jeunesse**» composé de jeunes diplômés avec pour mission d'encadrer, informer et orienter les jeunes, actuellement socialement ignorés, dans la vie professionnelle, sociale et culturelle.

Nous prendrons des mesures spécifiques pour stimuler de façon significative l'emploi des jeunes, surtout au cours des deux premières années. Il s'agit de :

- la création d'un **contrat unique de formation-initiation-insertion** (FII) répondant aux besoins des grands projets de développement en cours de réalisation. Ce contrat comprend :
 - a. un stage d'un ou deux ans ;*
 - b. une incitation à l'embauche en fin de stage au moyen de la prise en charge par l'État des 2/3 du salaire et des charges sociales pendant les 2 premières années d'emploi pérenne ;*
 - c. la possibilité d'une formation complémentaire et à la carte ;*
- la création d'«**Emplois pour l'Avenir**», qui sont un cas particulier des FII, destinés aux diplômés de l'enseignement supérieur. L'adhésion des entreprises à ce programme est volontaire, elle se fera dans le cadre d'un contrat avec l'État en vertu duquel :
 - a. les postulants s'engagent à recevoir une formation complémentaire pendant deux ans ;*
 - b. l'État prend en charge pendant deux ans les salaires et les formations complémentaires des postulants ;*
 - c. l'entreprise s'engage à recruter les bénéficiaires par un contrat à durée indéterminée après une période probatoire ;*
- la prise en charge par l'État de la partie autofinancement dans les cas de création d'entreprises et de coopératives de production, de travail et de services par les jeunes, ou de mise à niveau d'entreprises existantes non structurées ;

15 GRANDES RÉFORMES EN 4 AXES

- l'orientation des jeunes ayant abandonné les études à différents niveaux d'instruction vers l'«**École de la Deuxième Chance**». Cette institution permet l'acquisition d'un métier par l'apprentissage dans le milieu socio-économique local, tout en bénéficiant de bourses d'apprentissage ;
- la création dans chaque gouvernorat de sociétés mutuelles régionales de travaux d'intérêt général, comme alternative efficace et économiquement viable aux actuels « chantiers ».

RÉSULTATS ATTENDUS

Compte tenu des différentes composantes de l'initiative pour la croissance et l'emploi, des réformes proposées des mécanismes d'insertion, l'objectif est que 425 000 emplois soient créés au cours des cinq prochaines années, permettant une réduction significative du nombre de chômeurs et du taux de chômage. Le nombre de chômeurs reculera de 90 000 et le taux de chômage régressera de 3,2 points, passant de 14,8 en 2014 à 11,6 % en 2020. Quant aux diplômés de l'enseignement supérieur au chômage, leur nombre baissera de 50.000.

AXE 2 : LE PLAN «AMBITION RÉGIONS» POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

7. RÉFORME DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les incitations à l'investissement dans les régions, quand bien même elles sont nécessaires, ne peuvent produire une dynamique vertueuse que si l'environnement de l'homme et de l'entreprise est adéquatement aménagé à cette fin. Nous considérons que l'État doit assurer à toutes les régions de Tunisie et à leurs habitants, et en concertation avec elles, les conditions de la valorisation de leur potentiel et de leur contribution active à la croissance de l'économie nationale et à leur insertion dans l'économie mondiale.

Cela implique des réformes consistant à :

- mettre les régions en relation entre elles et avec le reste du monde ;
- impliquer activement le système de financement afin de refléter le souci de répondre à cette problématique de portée nationale ;
- assurer l'attractivité des régions pour les entreprises et leurs personnels ;
- améliorer les conditions de vie de nos concitoyens dans les régions ;
- instaurer les bases d'une gouvernance locale démocratique.

LA RÉFORME

Cette vision exige une détermination qu'exprime **notre « Plan Ambition Régions » qui sera doté de 50 milliards de dinars à investir sur 5 ans : 30 milliards par le secteur public, 20 milliards par le secteur privé.** C'est un effort sans précédent dans notre histoire. Notre « Plan Ambition Régions » se décline selon les volets suivants :

1. Le décloisonnement physique des régions

- la modernisation des infrastructures de transport et de logistique selon un schéma d'aménagement et de cohérence qui met chacune des métropoles régionales de l'axe central et de l'ouest - Siliana, Kairouan, Sidi Bouzid, Gafsa, Kasserine, Le Kef et Jendouba - en liaison directe et rapide (voie expresse ou autoroute selon les résultats des études d'efficacité socio-économique et territoriale) avec les infrastructures côtières notamment portuaires en particulier dans le cadre du maillage stratégique entre les régions ;

- l'extension du réseau routier et autoroutier, en le faisant passer de 420 km à 1240 km (notamment l'extension: Sfax-Gabès, Gabès-Médenine-Ras-Jedir, Oued-Zarga-Bousalem, Bousalem - Algérie, autoroute Kairouan-Sidi Bouzid-Gafsa-Kasserine...);
- l'extension et la modernisation du réseau ferroviaire qui sera augmenté de 50 % (mise à niveau de la ligne Tunis-Kasserine, réalisation des lignes Gabes-Médenine et Enfidha-Kairouan-Sbeitla);

2. Les infrastructures portuaires

- le lancement urgent des procédures de réalisation du port en eaux profondes;
- le renforcement des capacités du port de Radès à travers la réalisation des projets des quais 8 et 9;
- la modernisation, en priorité, dans le cadre de partenariats public privé, du port de Skhira pour renforcer son rôle de plate-forme pétrolière et phosphatière en appui du projet de raffinerie de Tifert, ainsi que du port de Zarzis et en appui au développement des zones industrielles et logistiques de Zarzis-Ben Guerdane.

3. Les infrastructures de télécommunications et de gaz naturel

- l'extension du réseau des fibres optiques de 9 000 km actuellement à 30 000 km à l'horizon 2020 et la connexion de 54 zones industrielles et de services aux réseaux de télécommunications modernes en fibres optiques avec une offre de haut débit;
- l'édification de nouvelles zones d'activités dédiées à l'offshoring sur une superficie d'un million de m² à l'horizon 2020;
- le développement des réseaux de gaz naturel avec pour objectif d'arriver à un million d'abonnés en 2020, soit 40 % des ménages. À cet effet, le réseau de transport et de distribution du gaz passera à 20 000 km en 2020, contre 13 450 km en 2010.

4. La création de «Pôles d'attractivité» dans les régions

L'idée est que tout en renforçant l'effort d'investissement public uniformément réparti sur les régions intérieures, il faut créer des « **Pôles d'attractivité** » (une dizaine) qui constitueraient des « îlots de dynamisme » capables d'inciter à l'implantation de l'entreprise et de fixer son personnel dans la région.

Les principales composantes d'un pôle d'attractivité sont les suivants :

- un pôle technologique / zone industrielle de 50 hectares avec des réserves foncières d'au moins une centaine d'hectares pour les extensions futures sur un ou plusieurs sites ;
- une offre rapide de bâtiments industriels et d'offshoring à la carte ;
- une fonction guichet unique d'assistance et de coaching des promoteurs ;
- une offre d'habitation ;
- une offre de services (hôtellerie, restauration, santé, sport et loisirs, zone verte...);
- une offre de formation/recherche (Centres de formation, Institutions universitaires, centres de recherche) à mettre en réseau ou à créer ;
- les extramuros et voie d'accès correspondants.

Chaque pôle d'attractivité abriterait 10 000 emplois à créer sur 10 ans. Au total, les 10 pôles d'attractivité abriteront 100 000 emplois (plus de la moitié des emplois à créer dans ces 10 Gouvernorats) pour un investissement global de l'ordre de 1000 MD.

La réalisation puis la gestion de ces pôles seraient confiées à une société d'économie mixte (PPP) retenue sur appel d'offre. Cela concrétisera un nouveau concept des grands projets.

Il s'agira de créer au sein de ces 10 pôles une vingtaine grands projets industriels structurants (plus de 1000 emplois par projet), près de 1000 PME de plus de 100 emplois et plusieurs milliers de PME / TPE / micro entreprises dans les zones de développement régional.

5. Essaimage industriel dans les délégations des régions intérieures

En plus des «pôles d'attractivité» et des grands projets industriels structurants, il s'agit d'intervenir au niveau des Délégations du Sud et de l'Ouest pour les sortir de leur caractère mono-sectoriel agricole et de la stagnation-régression, et, de les orienter vers la diversification, essentiellement au moyen de l'implantation de petites et moyennes unités industrielles. La situation des petites villes de l'intérieur qui se vident de leur capital humain ne peut qu'empirer faute de décentralisation industrielle.

6. Les mécanismes de financement des régions et PME

Un véritable redéploiement financier doit s'effectuer rapidement. Il consiste en :

- la restructuration des entités existantes et la création d'une **Banque des Régions** dédiée au financement du développement des régions et des PME/TPE sont la condition fondamentale de la sortie des régions intérieures de leur isolement ;

- **une ligne de crédit à taux zéro de l'ordre de 1 milliard de dinars** sera allouée au profit de la Banque des Régions ;
- les compétences nécessaires au niveau régional seront allouées à la Banque des Régions, soit environ 200 cadres permanents et un réseau d'experts en coaching ;
- pour chacun des 14 gouvernorats dits de développement régional, une banque sera désignée comme chef de file, prenant en charge les projets dans ledit gouvernorat, en s'engageant à constituer, sur place, une cellule étoffée qui sera l'interlocuteur direct et le point d'attache avec les principaux intervenants ;
- une filiale de la Banque des Régions sera implantée dans chaque gouvernorat pour drainer l'épargne régionale disponible, étudier et financer les projets ;
- le renforcement de l'intervention du FOPRODI par la mobilisation d'une enveloppe de 500 MD qui sera dédiée au financement de la création et du développement de PME dans l'industrie et les services connexes, notamment dans les régions (à raison de 200 MD sous forme de participations et dotations dans le cadre du code d'incitation aux investissements et 300 MD sous forme de primes de développement régional et de primes pour les grands projets dans les régions).

7. Les conditions de vie des habitants des régions défavorisées

Une transformation véritable des conditions de vie doit être engagée. Elle consiste en :

- la mise à niveau des équipements publics pour que toutes les délégations atteignent le niveau de la moyenne nationale actuelle ;
- le développement des voies de communication, la dotation en infrastructures et services de base et l'amélioration et/ou la création des équipements sociaux nécessaires ;
- la réhabilitation et la restauration des structures sanitaires de première ligne et la mise à niveau et la modernisation des hôpitaux régionaux afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque gouvernorat ;
- la rénovation et la réhabilitation des grands quartiers populaires, l'objectif étant de couvrir 50 % des quartiers concernés dans cinq ans ;
- la réfection des routes, des trottoirs et de l'éclairage public ainsi que la mise à niveau des cités urbaines et des logements collectifs populaires délabrés ;
- la construction de logements sociaux offerts en location-vente afin de permettre aux jeunes ménages une mobilité géographique pour raisons économiques et sociales ;

- le lancement d'un Programme National intégré de Lutte Contre la Pauvreté au profit des catégories vulnérables et des personnes vivant dans la précarité ;
- l'aménagement de centres de vie modernes, dans les villes chefs-lieux de gouvernorats, pour offrir une meilleure qualité de vie, inciter la jeunesse à se fixer, et attirer les cadres supérieurs dont les régions ont besoin, et pour servir ainsi de puissant outil d'attraction.

8. La décentralisation et la gouvernance démocratique locale

Dans les meilleurs délais, la décentralisation doit devenir réalité et ce, à travers, notamment :

- la réforme de la répartition des pouvoirs, des prérogatives et des ressources financières et humaines entre le gouvernement central et les collectivités locales ;
- un programme national d'appui et d'aide aux municipalités pour leur permettre d'assurer leurs nouvelles attributions.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Une vingtaine grands projets industriels structurants (plus de 1000 emplois par projet), près de 1 000 PME de plus de 100 emplois et plusieurs milliers de PME / TPE / micro entreprises dans les zones de développement régional ;
- 1 milliard de dinars à taux zéro mis à la disposition des régions et des PME par la Banque de Régions ;
- intervention renforcée du FOPRODI : 500 MD dédiés aux PME dans l'industrie et les services connexes notamment dans les régions ;
- extension du réseau autoroutier de 420 km à 1240 km ;
- extension du réseau ferroviaire de 50 % ;
- lancement du port en eaux profondes ;
- renforcement des capacités des ports de Rades et Skhira ;
- réseau des fibres optiques de 30 000 Km à l'horizon 2020 ;
- 54 zones industrielles et de services connectées aux réseaux de fibres optiques ;
- bâtiments d'offshoring sur une superficie d'un million de m² à l'horizon 2020 ;
- 40 % des ménages connectés au réseau de gaz naturel en 2020 ;

15 GRANDES RÉFORMES EN 4 AXES

- toutes les délégations mises au niveau de la moyenne nationale actuelle en équipements publics ;
- structures sanitaires de première ligne mises à niveau et hôpitaux régionaux modernisés
- 50 % des quartiers populaires rénovés et réhabilités ;
- mobilité géographique des jeunes ménages par la fourniture de logements sociaux en location-vente ;
- Programme National intégré de Lutte Contre la Pauvreté au profit des catégories vulnérables mis en place ;
- aménagement de centres de vie modernes, dans les villes chefs-lieux de gouvernorats ;
- Programme National d'appui et d'aide aux municipalités pour leur permettre d'assurer leurs nouvelles attributions.

AXE 3 : LE PLAN VERT : ÉNERGIE, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT DURABLES

Située entre la Méditerranée et le Sahara, la Tunisie est un pays semi-aride à aride sur la majeure partie de son territoire. Cette aridité, conjuguée à la variabilité du climat, fait de l'eau, du sol, des forêts, des parcs, de la biodiversité et des ressources naturelles, d'une manière générale, un capital naturel limité et inégalement réparti sur le territoire national.

Le décalage entre environnement et développement a été aggravé après l'avènement de la révolution, essentiellement à travers :

- la prolifération des constructions anarchiques ;
- l'occupation incontrôlée du domaine public maritime ;
- le saccage et la détérioration des parcs et des aires protégées ;
- l'exploitation abusive des ressources naturelles particulièrement les eaux, les forêts, les ressources halieutiques et la biodiversité ;
- la gestion inappropriée des déchets ménagers, industriels et spéciaux ;
- des défaillances au niveau du traitement des eaux usées urbaines et particulièrement industrielles ;
- la dégradation quasi généralisée du milieu urbain.

8. RÉFORME DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES ET MINIÈRES

1. Le secteur de l'énergie

EXPOSÉ DES MOTIFS

La révolution tunisienne a induit une forte croissance de la demande énergétique. Cette croissance s'est combinée avec une rapide décroissance des disponibilités en 2014. **Le gap énergétique de 0,5 million de tep en 2010 a atteint 3,8 millions de tep en 2014, soit presque 8 fois plus qu'en 2010. Le déficit énergétique de la Tunisie a ainsi atteint environ 50% de la demande** et risque de s'accélérer suite au retrait de plusieurs investisseurs de renom dans le secteur.

La croissance de la consommation annuelle s'est traduite par une forte demande du secteur électrique dont l'évolution a atteint 5% par an en moyenne sur les 4 dernières années et plus de 11% pour la demande de la pointe électrique.

Cependant, peu de nouvelles unités de production électrique ont été mises en production pendant les 4 dernières années, ce qui augmente aujourd'hui le risque de pénurie d'électricité et réduit l'efficacité énergétique de la production électrique (240 ktep/kwh).

La diversification du mix d'énergie et des sources d'approvisionnement énergétique a toujours été une priorité en Tunisie, mais avec des résultats peu tangibles jusqu'ici. La réduction de la hausse de la demande d'énergie est également une priorité, et la Tunisie est un pionnier dans le monde en voie de développement en développant et en mettant en application les politiques ambitieuses d'efficacité énergétique (l'intensité énergétique de l'économie tunisienne a diminué de plus de 25% depuis 1990).

LA RÉFORME

L'instauration d'une relation de confiance avec les investisseurs dans le secteur de l'exploration et la production des hydrocarbures par :

- le rétablissement de la sécurité des opérations et la protection des sites sensibles de production ;
- le développement des ressources énergétiques et le développement de l'infrastructure nationale pour faciliter aux investisseurs l'accès aux sites nécessaires ;
- le rétablissement du climat de confiance dans le secteur des hydrocarbures par la clarification de l'article 13 de la Constitution, dans le sens d'une meilleure visibilité et transparence des règles et d'une stabilité de la réglementation régissant le secteur ;
- l'exploration du potentiel national en gaz de schiste.

Le renforcement du programme de maîtrise de l'énergie dans le cadre d'un partenariat public privé par :

- l'accélération de la réalisation des unités de production électrique, notamment les centrales à cycle combiné, pour améliorer l'efficacité énergétique de la production électrique ;
- le renforcement des programmes d'efficacité énergétique ;
- la diversification du mix d'énergie par le développement des énergies renouvelables ;
- L'accélération de l'approvisionnement en gaz naturel des communes, en particulier à l'intérieur du pays.

Le rayonnement de la Tunisie en tant que hub énergétique dans la région méditerranéenne par :

- le renforcement des interconnexions électriques et gazières avec les pays et l'Europe du Maghreb ;
- le renforcement de la coopération avec les pays du Maghreb, notamment pour assurer la sécurité de l'approvisionnement du pays.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les trois objectifs principaux pour les 5 ans à venir sont les suivants:

- améliorer l'efficacité énergétique afin que l'intensité énergétique atteigne le niveau de 0,268 tep /1000 dinars de PIB contre 0,309 tep/1000 dinars de PIB en 2009 ;
- multiplier par 4 la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité pour passer de 4% en 2010 (soit 144 MW) à 16% en 2019 (soit 1000 MW) ;
- maîtriser le déficit de la balance énergétique du pays.

Pour 2030, les mêmes objectifs seront déclinés ainsi : améliorer l'efficacité énergétique afin que l'intensité énergétique atteigne le niveau de 0,200 tep /1000 dinars de PIB, d'une part ; faire passer la part des énergies renouvelables dans la production totale d'électricité à 35% (soit 4112 MW), d'autre part.

Quant aux économies d'énergie qui ont atteint 1,1 million de tep en 2009, soit 12% de la demande d'énergie primaire, elles devraient atteindre :

- 24% de la demande d'énergie primaire en 2020, soit 3 millions de tep,
- 50% de la demande d'énergie primaire en 2035 soit 13,75 millions de tep.

2. Le secteur des mines

EXPOSÉ DES MOTIFS

La situation du secteur phosphatier constitue une véritable tragédie nationale avec une production qui a fortement régressé ne dépassant pas le tiers de celle de 2010, jusqu'à pratiquement un blocage total à partir de mai 2015.

Notre pays a produit jusqu'en 2010 environ 8 millions de tonnes de phosphate marchand, dont 90% sont transformés en engrais chimiques sur place par le Groupe Chimique Tunisien (GCT). Le chiffre d'affaires à l'exportation CPG-GCT se situait entre 3 et 3,5 milliards de dinars par an en période d'activité normale, avec un bénéfice global d'environ 1 milliard de dinars par an.

LA RÉFORME

- **Avant tout, il s'agit de mobiliser toutes les énergies, d'impliquer toutes les parties prenantes pour assurer la reprise de la production de la Compagnie de Phosphate de Gafsa et de l'approvisionnement des unités du Groupe Chimique, il y va de la survie de ces entreprises, ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui sont en jeu et de l'ensemble de l'économie nationale.**

- **Ensuite, il s'agira de mettre en œuvre le plan développement du bassin phosphatier de Gafsa** : sur la base des réserves tunisiennes de phosphate brut prouvées et probables (importantes et longues dans le temps), et des contraintes environnementales, ainsi que des ressources hydriques autorisées, la Compagnie de Phosphates de Gafsa (CPG) a établi un plan de développement 2010-2031 afin d'augmenter sa capacité de production de 8 millions de tonnes de phosphate marchand en 2010 à 11,2 millions de tonnes dès 2017, à partir du bassin de Gafsa et après avoir résolu les problématiques environnementales et de transport du phosphate.
- En outre, **le développement de nouveaux bassins de phosphate sera engagé** : le plan de développement de la CPG permettra d'atteindre en 5 ans 11,2 millions de tonnes de phosphate marchand par an. L'exploitation des gisements de Sra Ouertane (Le Kef) et Meknassy portera la production annuelle à environ 13 millions de tonnes de phosphate marchand en 2020, et à environ 16 millions de tonnes à l'horizon 2030, soit le double de la production de 2010. Cette perspective ne prend pas en compte le potentiel phosphatier additionnel du Chott Jérid qui est de 3 millions de tonnes de phosphate marchand par an (l'exploitation de ce gisement est encore sujette à controverse d'un point de vue environnemental et demeure donc problématique).

RÉSULTATS ATTENDUS

En plus de l'ambition de faire de la Tunisie l'un des principaux pays phosphatiers du monde et de la CPG-GCT un acteur de dimension mondiale dans le secteur, la revitalisation du secteur minier s'impose car les cours des minerais sont désormais suffisamment hauts pour rentabiliser les exploitations minières délaissées, ou non encore exploitées, surtout les mines de zinc, de plomb, de fer... qui sont pour l'essentiel localisées dans les massifs du nord-ouest de la Tunisie.

9. RÉFORME DES POLITIQUES AGRICOLES

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'agriculture est un secteur stratégique assurant plusieurs fonctions: économique, sociale, environnementale et sécuritaire ; le secteur agricole a enregistré depuis l'indépendance des progrès continus qui ont permis d'offrir des sources de revenu à environ un demi-million d'actifs, de maintenir 3,5 millions de personnes en milieu rural et de préserver une balance commerciale alimentaire proche de l'équilibre, malgré la croissance soutenue de la consommation.

Les terres arables régulièrement exploitées sont rares ; de l'ordre de 4,5 millions d'hectares, soit moins d'un demi-hectare par habitant ; Les exploitations agricoles souffrent du morcellement croissant et de la dégradation continue des sols du fait de la salinisation, de l'érosion et de la désertification.

Les agriculteurs voient leurs revenus stagner, voire régresser ; ils constituent la catégorie au taux de pauvreté le plus élevé. Les pêcheurs sont, au même titre que les agriculteurs, une catégorie à fort taux de pauvreté et exposée à de graves risques, sans bénéficier de la couverture sociale indispensable.

LA RÉFORME

Optimiser la filière céréalière par l'augmentation de la production, l'amélioration de nos capacités de stockage, la réduction de la variabilité de la production, l'augmentation des surfaces emblavées, l'amélioration des rendements et l'atténuation des effets de la fluctuation des récoltes sur l'agriculteur.

Réformer le foncier agricole et favoriser l'accès à la propriété, en particulier pour les jeunes en :

- facilitant l'accès à la terre en renforçant le rôle et les droits des exploitants agricoles ;
- assouplissant le système d'immatriculation et de publicité foncière, en simplifiant les procédures et en réduisant les coûts ;
- accélérant l'apurement des terres collectives par l'octroi de titres fonciers individuels aux petits et moyens agriculteurs et par la délimitation des terres de parcours et leur intégration au régime foncier ;
- rationalisant l'exploitation des terres domaniales au service du développement régional et du « rajeunissement de l'agriculture » par l'accès des jeunes à la propriété ;
- contribuant à « rajeunir l'agriculture » en motivant les jeunes pour le travail de la terre et le métier d'agriculteur, par le moyen de mécanismes incitatifs conséquents (attribution de parcelles à des conditions favorables, prêts à taux réduits ou zéro, etc.).

Améliorer les conditions de vie des agriculteurs :

- développer les pistes agricoles et favoriser l'accès au marché ; dans l'ensemble des régions, un programme de développement des pistes agricoles sera mis en œuvre : une législation facilitant cette action sera promulguée et les services compétents seront dotés des moyens pour la réaliser ;
- promouvoir des mécanismes d'assurance et une nouvelle politique de crédit agricole : face aux aléas de la production, des mécanismes incitatifs d'assurance seront développés ;
- la politique de crédit agricole sera également réformée pour l'adapter aux besoins spécifiques du cycle de production des exploitants agricoles ;

- le règlement de la question de l'endettement des petits exploitants agricoles représente une action prioritaire ;
- soutenir la petite agriculture familiale, notamment dans les régions rurales défavorisées et dans les zones montagneuses et frontalières. La réalisation de projets participatifs de développement agricole et rural à potentiel agricole sous exploité. De tels projets ciblent en priorité les jeunes au chômage et les femmes.

Rationaliser l'utilisation de nos ressources halieutiques :

- améliorer les conditions de la pêche côtière ;
- garantir le respect des périodes de repos biologique pour reconstituer nos ressources halieutiques et assurer la durabilité du secteur de la pêche ;
- restreindre les pratiques de pêche sauvage à travers la création d'aires marines protégées et de récifs artificiels et en renforçant les moyens de contrôle.

Améliorer les conditions de vie des pêcheurs :

- généraliser l'octroi de revenus aux pêcheurs sur les périodes de repos biologique ;
- généraliser la couverture sociale des pêcheurs de toutes catégories par un système mutualiste garantissant leurs droits aux soins de santé, en contrepartie de la cotisation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- équiper les principaux ports de moyens de sauvetage en mer et associer les organisations professionnelles au contrôle de l'observation des règles de navigation et de sécurité par les embarcations de pêche ;
- favoriser le développement des organisations professionnelles des pêcheurs ;
- élever le standard du secteur pour le hisser au niveau des pays avancés, notamment en matière d'hygiène et de normes internationales de sécurité alimentaire dans la « production » et la mise sur le marché des produits de la mer.

Mettre à niveau et renforcer les capacités institutionnelles des acteurs concernés par le développement du secteur agricole :

- encourager la création d'organisations de producteurs agricoles et de pêcheurs, à l'instar des Sociétés Mutuelles ou coopératives de production et de Services Agricoles ;

- encourager la création de véritables Chambres d'Agriculture dans les grandes régions agricoles, pour la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement agricole et rural, dans la recherche, la formation, la vulgarisation agricole et le conseil, et les doter de moyens financiers et humains suffisants ;
- instituer un système de partenariats institutionnels entre les acteurs du monde agricole et rural et les acteurs d'autres sphères professionnelles (agro-industries, circuits de distribution et marchés des produits agro-alimentaires, consommateurs, hôteliers, etc.).

RÉSULTATS ATTENDUS

- investir massivement en vue d'atteindre un objectif de croissance de 5 % en moyenne, compte tenu des marges de progrès que recèle le secteur agricole ; l'objectif d'une croissance du secteur de 5 % en moyenne par an est réalisable et pourra être atteint à la fin du quinquennat 2016-2020, contre une croissance de 2,6 % en moyenne par an au cours des 2 plans précédents ;
- augmenter la part du secteur agricole dans les exportations de biens qui pourra ainsi atteindre 11 à 12 % au cours de la période 2016 – 2020, grâce notamment au développement des filières agro-alimentaires d'excellence (huile d'olive, dattes, produits de la mer, etc.).

10. RÉFORME DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

L'interconnexion entre l'environnement et le développement fait apparaître certains décalages, matérialisés par la surexploitation des milieux et des ressources naturelles, la pollution de plusieurs milieux continentaux et marins, la littoralisation intense du pays et une qualité de vie en milieu urbain souvent insatisfaisante et en dessous des attentes de la population ;

Les ressources en eau sont de plus en plus sollicitées avec apparition de graves phénomènes de surexploitation des nappes souterraines. **Le taux national d'exploitation des nappes phréatiques dépasse 106%, entraînant une salinisation des eaux** et une détérioration des terres agricoles particulièrement dans les périmètres irrigués arrosés avec des eaux chargées en sel. Les eaux fossiles du sud oasien ne sont pas épargnées par cette menace. Plus de 38% des eaux souterraines sont en provenance de ces nappes fossiles non renouvelables ;

Nos politiques environnementales laissent apparaître beaucoup d'insuffisances liées notamment :

- au faible impact des activités environnementales engagées sur l'environnement et la qualité de la vie comparées aux objectifs attendus ;

- à la prédominance de l'approche sectorielle du développement sans une planification intégrée ni véritable concertation avec les parties prenantes ou participation citoyenne au processus décisionnel, et, en l'absence totale d'une évaluation environnementale stratégique ;
- à un faible niveau d'intégration des dimensions environnementales dans les politiques et stratégies sectorielles de développement ;
- à la faiblesse des dispositifs d'information, de suivi et de contrôle de l'environnement et du développement durable.

1. Une nouvelle stratégie de gestion des ressources en eau

EXPOSÉ DES MOTIFS

Nos ressources naturelles (eau, sols, couvert végétal et forestier, ...) sont l'objet d'agressions (érosions hydrique, éolienne et anthropique) et sont de plus en plus fragilisées. Le pays devra se prémunir contre les pénuries d'eau et du déséquilibre entre le littoral et les régions de l'intérieur.

LA RÉFORME

La nouvelle stratégie de gestion des ressources en eau sera basée sur la satisfaction des besoins des régions déficitaires et la lutte renforcée contre le gaspillage. Elle prévoit de :

- satisfaire les besoins en eau potable des zones déficitaires (zones urbaines, périurbaines et rurales, zones montagneuses, zones sahariennes) par les ressources conventionnelles et non conventionnelles, par la prospection des ressources en eau, et par la couverture des zones rurales grâce à des antennes de transfert reliant les grands centres ruraux ;
- mobiliser les ressources en eaux de surface identifiées, disponibles et rentables, par la réalisation des barrages, des barrages collinaires et des lacs collinaires dans la vallée de la Medjerda, la Dorsale, les hauts plateaux et les piémonts des montagnes du Centre et du Sud ;
- interconnecter les barrages et les nappes pour réaliser la gestion intégrée et assurer l'équité dans la répartition des ressources en eau à travers les régions ;
- mobiliser par forages et puits de surface les ressources disponibles dans les nappes des eaux souterraines, tout en veillant à la protection des nappes souterraines contre la surexploitation et la pollution ;
- moderniser et étendre les périmètres irrigués ;

- combler les déficits en eau des zones irriguées en cours de production, en vue de leur sauvegarde et de l'amélioration de leur production et des revenus des exploitants ; Protéger les zones menacées par les inondations ;
- lutter contre la désertification et pour la conservation des eaux et des sols dans le cadre de plans d'action régionaux et locaux intégrés ainsi que des projets participatifs ;
- se protéger contre la pollution hydrique par la mise en place d'un système national fiable d'inventaire et de suivi des sources de pollution hydriques, par la collecte et le traitement des eaux usées en milieux urbain et rural ; par l'incitation des industriels à réaliser et maintenir en fonctionnement des stations de prétraitement de leurs effluents liquides ; par la mise en œuvre et l'extension des programmes et projets de dépollution tels le programme de protection des ressources marines et côtières du Golfe de Gabès, d'élimination des polluants organiques persistants, etc... ;
- généraliser progressivement les techniques d'économie de l'eau dans tous les secteurs d'activité et promouvoir une stratégie de gestion de la demande en eau.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le potentiel des ressources en eau de surface mobilisées en 2013 est de 2,4 milliards de m³ réparti entre 2080 millions au niveau des barrages, 190 millions au niveau des barrages collinaires et 130 millions au niveau des lacs collinaires. Il est programmé d'atteindre en 2020 un volume mobilisé de l'ordre de 2,5 milliards de m³ sur un potentiel de 2,7 milliards de m³.

L'économie de l'eau sera également progressivement intégrée comme une composante essentielle de toutes les politiques et stratégies sectorielles.

2. Une stratégie de lutte contre les pollutions et de protection des milieux naturels

EXPOSÉ DES MOTIFS

Au-delà des limites du capital naturel et de son niveau de surexploitation, ce capital se trouve encore aujourd'hui, malgré les grands efforts consentis, sous la pression de multiples formes de pollution qui contribuent à sa dégradation et, par conséquent, à la détérioration de la santé humaine.

LA RÉFORME

- **Déchets solides :**

- a. améliorer très rapidement (dès 2015) l'état de la propreté générale dans et autour de nos villes et villages par la coordination opérationnelle (aux niveaux régional et local) et la mise en commun des moyens humains et matériels disponibles (et à renforcer d'urgence) auprès des collectivités locales, des services extérieurs de l'État, des entreprises publiques, voire même des privés intéressés, le suivi serré des opérations de nettoyage ainsi que l'application ferme des sanctions à l'encontre des pollueurs et contrevenants aux réglementations relatives à d'hygiène et à la salubrité publique ;*
- b. procéder à la mise à niveau, l'accélération et l'amélioration des conditions d'achèvement, d'extension et fonctionnement des décharges contrôlées, des stations de traitement, des postes de transfert et de transit des déchets solides urbains ;*
- c. procéder à une révision/harmonisation des systèmes et mécanismes de financement de la gestion des déchets solides ;*

- **Rejets liquides :** une révision de la stratégie nationale d'assainissement sera effectuée dans le sens de la recherche d'une meilleure couverture territoriale (incluant les zones rurales), d'une plus grande maîtrise des coûts et de la qualité des services, d'une intégration plus affirmée des préoccupations environnementales (préservation des milieux récepteurs, réutilisation des eaux usées traitées à des fins d'amélioration du couvert végétal et forestier, utilisation des boues des stations d'épuration, économie d'énergie, etc.) dès le stade de la planification, et du développement du partenariat public-privé ;

- **Rejets gazeux :** liés aux activités des grands pôles industriels localisés notamment à Sfax, Gafsa, Gabès, Bizerte, Menzel Bourguiba, M'dhilla... et des transports urbains (Grand Tunis et Sfax). Une révision – actualisation des programmes et projets de dépollution atmosphérique existants sera opérée et les mesures d'accélération et d'amélioration de la mise en œuvre de ces projets sera effectuée.

RÉSULTATS ATTENDUS

L'économie verte constituera un secteur dynamique et représentera autour de 0,5% du PIB national, avec la création de 5.000 emplois environ par an. Les évaluations environnementales seront intégrées dans les politiques et stratégie sectorielles.

En matière de qualité de vie, la propreté de l'environnement ainsi que l'esthétique des villes et des agglomérations seront assurées par l'extension du reboisement urbain et la création d'espaces verts ainsi que d'espaces de loisirs et de sport. Une grande attention sera également accordée aux zones rurales.

AXE 4 : LE NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

La Tunisie a effectué sa transition démographique. Le phénomène du vieillissement observé dans les pays développés va nous exposer aux mêmes défis que nous aurons, cependant, à relever sur une période plus courte. La Tunisie verra ainsi la part des personnes de 60 ans et plus passer de 9% de la population totale au début des années 2000 à 17% en 2030.

La France a mis plus d'un siècle pour atteindre cette proportion de personnes âgées et bénéficié de plus de latitude pour y faire face. Cette plus grande rapidité pour la Tunisie s'explique par les progrès plus rapides de la médecine contemporaine ainsi que par l'amélioration des infrastructures sanitaires du pays.

Le rallongement de l'espérance de vie a un coût car le vieillissement d'une population implique l'augmentation de la demande de soins ainsi que la demande de médicaments, estimée pour la population âgée au double de la demande moyenne.

Le vieillissement de la population a également un impact sur les prestations de long terme notamment dans les systèmes de retraite financés par répartition dont la pérennité nécessite un indice démographique stable dans le temps, ce qui n'est pas le cas de notre système dans son ensemble et plus particulièrement sa partie qui assure la couverture de la fonction publique.

Par ailleurs, la transition démographique et le développement économique et social posent de nouveaux défis aux systèmes de sécurité sociale en ce qu'ils s'accompagnent de changement des comportements individuels comme l'accès des femmes à l'emploi, l'éclatement de la famille qui engendre de nouvelles formes d'insécurité comme la solitude et le phénomène de l'exclusion sociale, ainsi que les questions de dépendance notamment des personnes âgées ou diminuées. Ces nouveaux risques exigent des mécanismes de prise en charge spécifiques.

Le défi qui se pose à la sécurité sociale sera donc de trouver des mécanismes de financement qui lui permettent de remplir sa mission de justice sociale au moyen de prestations acceptables en matière de santé et de prévoyance sociale tout en s'assurant que les charges du système soient équitablement réparties entre les générations.

Le nouveau contrat social que nous proposons pour le quinquennat 2016-2020, et au-delà pour toute la décennie (2016-2020 et 2021-2025), repose sur l'articulation de cinq réformes essentielles :

- la réforme du système de santé
- la réforme de la protection sociale
- la réforme pour une pleine intégration des femmes à la vie économique et sociale
- la réforme pour l'accès à la propriété et au logement
- la réforme de l'intégration sociale au moyen d'un « Socle Social de la Dignité »

La réussite de ces cinq réformes constituera un progrès certain dans l'amélioration et la sécurisation des conditions de vie des tunisiens tout le long de la vie ; ils contribueront également à l'amélioration du pouvoir d'achat des couches moyennes et populaires, et ce, à travers les économies substantielles procurées au niveau des dépenses de santé, de logement et des divers aléas de la vie.

11. RÉFORME DU SYSTÈME DE SANTÉ

Mise à niveau du système de santé et couverture maladie universelle

EXPOSÉ DES MOTIFS

La santé, élément fondamental des ressources humaines, demeure l'un des grands soucis du Tunisien en raison de l'insuffisance de l'offre publique de soins et de sa qualité inadéquate, compte tenu de la nécessité de :

- la mise en place des conditions d'efficacité et de bonne gouvernance des structures de santé publique et des mesures urgentes en faveur des couches défavorisées ;
- la mise à niveau des secteurs public et privé de la santé, en vue d'améliorer la qualité des services et d'en maîtriser les coûts, ainsi que la révision de la carte sanitaire dans le sens d'un meilleur équilibre régional ;
- la mise en place d'un système universel de couverture maladie, car une part importante des dépenses totales de santé (plus de 50%) est supportée par les familles, fragilisant notamment les couches sociales moyennes et populaires.

LA RÉFORME

1. Des mesures urgentes s'imposent :

- **répondre aux besoins des structures sanitaires dans les régions** en veillant à leur dotation en médecins spécialistes ;
- **mettre à niveau les services d'urgence** dans les hôpitaux universitaires et les hôpitaux régionaux des zones prioritaires ;
- **instaurer, dans chaque établissement sanitaire, une unité chargée de l'humanisation des soins** et du respect des patients ;
- **mettre en place un programme pour le contrôle strict des conditions d'hygiène et d'hébergement** dans les établissements sanitaires publics ;
- **assurer l'accès aux soins des populations défavorisées** par des mesures d'urgence pour prendre en charge les personnes ne disposant d'aucune couverture-maladie ;
- **réhabiliter les structures de première ligne**, notamment la réfection des bâtiments, l'acquisition d'équipements adéquats, l'augmentation du nombre de médecins, la non rupture des soins et la disponibilité des médicaments pour les maladies chroniques ;
- **poser les jalons de la bonne gouvernance** en procédant à l'évaluation des responsables à tous les niveaux (directions régionales, hôpitaux, services hospitaliers), en instaurant des mécanismes de redevabilité et en nommant les responsables sur les critères de compétence.

2. Une mise à niveau des structures publiques de santé

- **réhabiliter tous les niveaux de soins**, de la première ligne à la troisième ligne, avec l'objectif de les doter des moyens humains et matériels pour mener à bien leur mission ;
- **doter l'hôpital public des moyens matériels et humains nécessaires**, ainsi que d'une gestion moderne et transparente permettant d'assurer des prestations conformes aux standards de qualité et d'efficience nationalement agréés ;
- **réexaminer le développement des ressources humaines pour la santé**, de sorte qu'elles soient mieux adaptées aux besoins actuels et futurs ;
- **créer des pôles inter régionaux de spécialités** par la mise en place d'une organisation en grappes, autour de structures publiques régionales de référence, dotés de tous les moyens matériels et humains nécessaires pour offrir des prestations de qualité. Six pôles seront installés, les villes d'implantation étant définies en concertation avec les autorités régionales en fonction des données épidémiologiques et des besoins spécifiques des régions ;

- **la complémentarité entre les deux secteurs public/ privé** sera renforcée afin d'optimiser les investissements réalisés par chacun d'entre eux, tout en rentabilisant les équipements de laboratoires.

3. La couverture-maladie universelle :

Elle est le seul garant de l'accès pour tous aux services appropriés de promotion, de prévention, de soins curatifs et de réadaptation à un coût abordable. L'État s'engage à fournir des services de qualité pour tous les citoyens, où qu'ils se trouvent. Les services comprennent les prestations curatives, préventives et de promotion de la santé.

La couverture intègre deux dimensions complémentaires : la disponibilité des soins et la protection contre les risques financiers.

Pour la disponibilité des soins, la carte sanitaire sera révisée afin de permettre à tous les Tunisiens de bénéficier des mêmes moyens technologiques, qu'ils soient diagnostics ou thérapeutiques, conformes aux données actuelles de la science.

Pour réduire la participation directe des ménages dans le financement des dépenses totales de santé, une Couverture Maladie Universelle (CMU) sera assurée pour tous les Tunisiens (qui conserveront la liberté de choix entre les filières de soins actuellement en vigueur à la CNAM) par un financement public.

RÉSULTATS ATTENDUS

- une mise en œuvre des mesures urgentes au bout des deux premières années du quinquennat, et, de la mise à niveau des structures publiques de santé à l'issue des 5 années ;
- le financement de la CMU par le budget de l'État à hauteur de 4% du PIB (en sus du budget du Ministère de la santé). Ce financement sera graduel ; il sera de 0.8% du PIB la première année pour atteindre 4% au cours de la 5ème année. Il se substituera progressivement aux cotisations employeurs-employés au titre de la CNAM, lesquelles alimenteront les Caisses de retraites.
- une participation des ménages aux dépenses de santé (hors cotisations sociales) inférieure à 30% ;
- un appauvrissement des ménages pour cause de dépenses lourdes de santé réduit à 0%.

12. RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE

Extension de la protection sociale et pérennisation de l'équilibre financier de la sécurité sociale

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les mutations socio-économiques que nous vivons exigent des mécanismes de protection sociale adaptés. L'assurance, mode de production de la solidarité, demeure la valeur fondatrice de la sécurité sociale. C'est grâce à la valeur de solidarité que la sécurité sociale assure la cohésion sociale, amortit les chocs économiques et promeut la dignité humaine. Logique d'assurance et logique de solidarité sont conciliables.

La réforme des systèmes de sécurité sociale doit se faire en concertation avec les partenaires sociaux, syndicats patronaux et salariés, parce qu'ils sont les premiers concernés par les cotisations et par les prestations de la protection sociale.

Nos orientations et nos convictions – solidarité, inclusion, bonne gouvernance – dictent, dans une large mesure, nos options de réforme qui se déclinent ainsi :

- la promotion de l'emploi décent, moyen essentiel pour la pérennité de la sécurité sociale ;
- la convergence entre les systèmes de retraite du secteur public et du secteur privé. Le principe d'égalité entre les salariés en ce qui concerne les cotisations et les prestations doit être la règle ;
- la création d'un fonds indépendant dédié à l'assurance contre la perte d'emploi pour des raisons économiques ou techniques ;
- l'engagement de l'État à garantir le droit aux soins pour les catégories vulnérables et à leur assurer un revenu minimal en veillant à orienter les différentes interventions au profit des catégories vulnérables, suivant des critères objectifs.

LA RÉFORME

Face à l'augmentation des dépenses de prestations sociales et des déséquilibres financiers consécutifs, il est impératif de diversifier les sources de financement des caisses de sécurité sociale. Dans la plupart des pays, et quel que soit le système choisi initialement, la tendance est, désormais, de combiner le financement par contribution et le financement par la fiscalité.

Le principe général de notre projet de réforme est :

- **de rendre la couverture de la Caisse Nationale d'Assurance-Maladie (CNAM) universelle et fiscaliser son financement** (financement relevant de la solidarité nationale avec des prestations non proportionnelles aux revenus). Les cotisations employeurs - employés au titre de la CNAM serviront à alimenter les Caisses de retraite au fur et à mesure du financement par le Budget de l'État de la CMU.
- **de conserver à la base du financement des caisses de retraite** [la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (CNRPS) et la Caisse Nationale de sécurité Sociale (CNSS)] le système par répartition à prestations définies (financement relevant de la solidarité socio-professionnelle, car elle consiste en des revenus de remplacement) ;
- **d'adopter rapidement le principe de la retraite à la carte**, c'est-à-dire la liberté pour le salarié de choisir son départ à la retraite entre 60 et 65 ans, voire davantage, en **bonifiant sensiblement le mode de calcul de la pension de retraite pour les actifs au-delà de l'âge de 60 ans**.
- envisager, dans une phase ultérieure (à partir de 2021), de **mixer le système de retraite par répartition** afin qu'il soit composé :
 - a. *d'une partie par répartition à prestations définies (système actuel) ;*
 - b. *et d'une autre par répartition à cotisations définies : système à comptes notionnels ou par points (comparables au régime complémentaire actuel de la CNSS).*

Les détails des deux volets retraite et maladie sont les suivants :

1. Le volet des caisses de retraite

S'agissant des deux caisses de sécurité sociale, il est indéniable que le passage des taux de cotisation actuels (CNRPS : 20,7% et CNSS : 12,5%) aux taux de l'équilibre financier projetés par les études récentes (CNRPS : 31,6% et CNSS : 16,03%) est assez important. Mais nous nous en tiendrons à ces taux projetés pour illustrer notre proposition de réforme.

Pour atténuer l'impact de ce saut, notamment pour les fonctionnaires, nous envisageons, parallèlement à la fiscalisation progressive du financement de la CMU, le transfert à la CNRPS et à la CNSS du taux de cotisation maladie (6,75%) actuellement servi à la CNAM. Cela pourrait se faire à raison de 1,35 point chaque année pour atteindre les 6,75% sur 5 ans (2016, 2017, 2018, 2019 et 2020).

2. Le volet de la CNAM

Actuellement, les prestations de la CNAM (équivalentes aux cotisations) représentent environ 2% du PIB. Les études, à nos jours, s'accordent sur le fait que pour un pays de niveau de revenu intermédiaire supérieur comme le nôtre, une CMU représenterait environ 4% du PIB.

Ce financement se développera progressivement de la manière suivante : pendant les 5 ans (2016-2020), des ressources budgétaires seront transférées chaque année à la CNAM par la fiscalité pour remplacer les cotisations CNAM destinées à alimenter les Caisses de retraite. De 2016 à 2020, ce financement sera graduel passant de 0.8% du PIB la 1ère année à 4% la 5ème année, à raison d'une progression de 0.8% l'an.

La mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement de la CNAM pourra être assurée par l'instauration d'une « TVA sociale » qui pourrait s'appliquer essentiellement aux produits importés dont la production ne contribue nullement au financement de notre sécurité sociale. D'autres ressources fiscales peuvent être envisagées.

RÉSULTATS ATTENDUS

1. Le volet des caisses de retraite

L'âge légal du départ à la retraite sera facultatif pour les salariés entre 60 et 65 ans ; il devrait assurer l'équilibre financier des caisses jusqu'à la fin 2020.

Afin de pérenniser cet équilibre financier sur le long terme, nous suggérons que, dès 2016, la négociation soit menée à propos de l'adoption dès 2021 d'un mode par répartition conservant une partie de base à prestations définies (système actuel), complétée par une autre partie à cotisations définies (suivant le système à comptes notionnels ou par points).

Cette formule permettra d'assurer la pérennité du système à l'horizon 2050 et même au-delà et de ne plus voir se reproduire le cercle vicieux des déficits et de l'augmentation des taux et des durées de cotisation, si on s'en tient exclusivement à la répartition à prestations définies.

Notre dispositif de réforme de retraite, dans son ensemble, nous permettra de sortir immédiatement et sur le long terme de la spirale interminable des réformes paramétriques (augmentation continue des taux et durées de cotisation) nuisible à la fois à la compétitivité des entreprises et aux niveaux des revenus nets des salariés.

2. Le volet de la CNAM

Au moyen de ressources budgétaires publiques (y compris une fiscalité dédiée), nous pourrions parvenir à assurer à la CNAM les 4% du PIB nécessaires afin de couvrir 100% de la population par l'assurance-maladie (contre 91% actuellement, si on compte la CNAM et les programmes AMG 1 et AMG 2) avec, à la charge des ménages, des dépenses de santé qui ne dépasseraient pas les 30% des dépenses totales de santé, contre 50% actuellement.

13. RÉFORME POUR UNE PLEINE INTÉGRATION DES FEMMES À LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'insertion des femmes dans la sphère sociale et dans l'activité économique n'est pas simplement une exigence d'équité. C'est une exigence de développement national. Plus importante sera leur participation, plus nous aurons de personnes au travail et plus sûrement et plus rapidement nous pourrons rejoindre le niveau de revenu par habitant des nations développées.

Car, en effet, des mutations démographiques d'une intensité considérable sont en cours en Tunisie : la population additionnelle d'âge actif qui se situait à 120.000 ou 130.000 personnes par an depuis maintenant un quart de siècle, est en train de baisser dramatiquement pour se situer aujourd'hui en dessous de 80.000.

Au cours des années 2020, elle baissera à 45.000 et à moins d'une trentaine de milliers de personnes au cours des années 2030.

Le taux d'activité des femmes est aujourd'hui particulièrement faible : à peine un quart des femmes d'âge actif (15 ans et plus) participe à la population dite active, c'est-à-dire travaille ou est à la recherche de travail, alors que le taux d'activité des hommes se situe à 69,5 %.

Les femmes ne sont pas seulement exclues de la population active ; elles sont également exclues de l'accès au marché de l'emploi lorsqu'elles s'y présentent : le taux de chômage auquel elles sont confrontées est pratiquement le double de celui des hommes et il a tendance à augmenter au fur et à mesure que l'on s'élève dans le niveau éducationnel.

Les progrès remarquables accomplis en matière de statut personnel, en matière de maîtrise de la procréation et en matière d'éducation n'ont pas été accompagnés par un réel accès des femmes à la vie économique.

Aujourd'hui, le taux de scolarisation des filles est plus élevé que celui des garçons ; à l'université, c'est spectaculaire : 61 % des étudiants sont des femmes.

LA RÉFORME

Si les femmes sont à ce point exclues de l'emploi, c'est parce qu'elles sont l'objet de discriminations. C'est en y mettant un terme qu'elles pourront être mieux insérées, que la Tunisie pourra bénéficier de cette immense richesse dilapidée.

Pour faire reculer l'iniquité entre hommes et femmes dans notre société, et pour éviter à la Tunisie un effondrement de sa population au travail, un ensemble de politiques et de mesures doit être engagé dès aujourd'hui, notamment :

- le développement des institutions publiques de garde et d'encadrement de la petite enfance (crèches, jardins d'enfants, scolarisation publique à partir de cinq ans, garderies scolaires, etc.) ;
- la rénovation et le renforcement des programmes de planning familial et lutte contre l'analphabétisme, notamment dans les zones rurales ;
- le bénéfice des femmes enceintes d'un congé maternité payé conforme aux normes internationales (quatre mois, soit le 9^e mois de grossesse et les trois mois suivant l'accouchement, contre un total de deux mois seulement aujourd'hui) ;
- la mise en œuvre d'incitations concrètes (information, quotas, bourses, et autres facilités) pour l'orientation des jeunes filles vers les filières de formation professionnelle et universitaire porteuses de croissance et d'employabilité ;
- la construction de logements locatifs à loyer modéré et de foyers de jeunes travailleuses dans les zones d'emploi ;
- l'instauration de mécanismes incitatifs en faveur des entreprises regroupées en zones industrielles ou en zones touristiques afin qu'elles participent à la construction de foyers et d'équipements sociaux pour les travailleuses qu'elles emploient ;
- la mise en place d'une haute autorité de lutte contre les discriminations à l'encontre des femmes ;
- la mise en place d'un système intégré de discrimination positive (y compris l'établissement de quotas) favorisant la participation des femmes dans tous les domaines (syndicats, associations, conseils d'administration, conseils municipaux, partis politiques, assemblée nationale, etc.) ;
- le lancement d'un programme national d'information et de sensibilisation visant à valoriser les bonnes initiatives et pratiques positives entreprises par des femmes et à améliorer leur image dans tous les secteurs et domaines d'activité ;
- l'introduction de « l'approche genre » dans les processus de planification, de budgétisation et dans les politiques publiques, aux niveaux national, régional et local.

C'est à ces conditions que les pays les plus évolués en matière d'émancipation des femmes ont réussi ; c'est à ces conditions que la Tunisie réussira.

RÉSULTATS ATTENDUS

Le facteur déterminant de l'avenir économique de la Tunisie sera la force avec laquelle l'État et la société libéreront les femmes des contraintes qui les confinent dans la sphère domestique.

Le scénario ambitieux à atteindre dans les vingt années qui viennent mais qui requiert un réel volontarisme, consiste à passer, grosso-modo, d'un taux de participation féminine de 25% à 50% et d'un taux global passant de 50 % à 66%, ce qui permet d'augmenter la population active de plus de 1,5 million de personnes durant la même période. Ce scénario exige une politique nouvelle.

Dans ce cadre, notre objectif pour les 5 prochaines années est de passer d'un taux d'activité des femmes de 28.5% en 2014 à 35% en 2020.

Un objectif spécifique, découlant du précédent, est de ramener le taux de chômage des diplômées de l'enseignement supérieur à moins de 30% à l'issue des 5 prochaines années, contre plus de 40% actuellement, avec un effort particulier dans le sud du pays où ce taux dépasse 70%.

14. RÉFORME POUR L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ ET AU LOGEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis la révolution de janvier 2011, le nombre de logements sociaux produits par les promoteurs publics et privés est en nette régression. Selon les données recensées par la commission consultative de la promotion immobilière, la production de logements sociaux s'établit à 963 en 2011 et seulement 283 logements en 2012.

Depuis l'avènement du gouvernement de la Troïka (décembre 2011), les fluctuations de l'offre de logements sociaux n'ont cessé d'être utilisées à des fins purement électoralistes en prévoyant dans la loi de finances complémentaire 2012, la construction de 150.000 logements dont le programme spécifique de 30.000 logements sociaux. Privilégiant le côté social, toujours pour des raisons électorales, le gouvernement a lancé un appel d'offres international pour la construction de 12.000 logements clefs en main répartis sur tous les gouvernorats, mais l'appel n'a reçu aucune participation.

Face à cet échec, le gouvernement a dû réduire le nombre de logements à construire à 2.500 seulement, mais qui n'ont pas vu le jour, à part la réhabilitation des logements rudimentaires en cours de réalisation.

On peut relever des dysfonctionnements qui se sont accentués au cours des deux dernières décennies :

- le problème du logement rudimentaire n'a bénéficié que de solutions au cas par cas, sans une vision globale pour son éradication selon un programme durable. En effet, l'éradication d'un logement ou d'un groupe de logements rudimentaires a toujours été suivie par l'improvisation d'un autre logement ou d'un autre groupe de logements de même nature ;
- les modes et moyens d'accès à l'habitat n'ont pas suivi l'évolution des besoins des citoyens ;
- le manque d'accompagnement des producteurs de logements a eu pour conséquence un déficit en logements sociaux face à la demande en constante augmentation (la demande actuelle est estimée à près de 100 mille logements) ;
- le délaissement des vieux quartiers des villes et l'absence d'entretien des bâtiments publics et des biens des étrangers a entraîné la dégradation de la qualité structurelle et conceptuelle de ces logements ;
- la pratique de démarches lobbyistes, sous le couvert d'une politique sociale officielle, ont mené à partir de la 2^{ème} moitié des années 2000 à un déséquilibre :
 - a. écologique (urbanisation sauvage, étalement urbain excessif, destruction des réserves urbaines) ;*
 - b. économique (atteinte aux terres agricoles fertiles, perte de la main d'œuvre agricole) ;*
 - c. socio-démographique (exode rural, déséquilibre du tissu urbain, encombrement et déséquilibre des villes, déficit en logements sociaux).*

LA RÉFORME

1. Une planification urbaine durable et la constitution de réserves foncières par l'État et les Collectivités locales :

- révision, dans des **délais raisonnables, des plans d'aménagement urbain existants ou en cours de préparation** pour y introduire les correctifs nécessaires conformément aux besoins dans chaque ville et pour tenir compte des impératifs économiques (limitation de l'étalement urbain), environnementaux (conserver et améliorer les espaces verts en ville et les espaces ruraux) ;
- programmation de nouveaux lotissements et de réhabilitation dans chaque ville pour répondre aux prévisions en logements pour les prochaines années ;

- encouragement le regroupement des habitations en milieu rural par la création de villages autour des services de base et des infrastructures publiques (écoles, bureaux de poste, dispensaires, routes) ;
- recensement des terres domaniales et communales à l'intérieur des périmètres des plans ou programmes d'aménagement urbains dans chaque gouvernorat ;
- affectation des terrains recensés selon leur destination entre promoteurs publics et privés dans le cadre du programme établi de construction de logements ;
- établissement d'un périmètre d'intervention foncière « PIF » dans les zones des vieux quartiers hors caractère historique au profit des communes dans les grandes villes ;
- réhabilitation des vieux quartiers des villes selon des programmes établis par chaque ville en fonction des besoins spécifiques dans le cadre d'un partenariat public-privé (Commune-ARRU et propriétaires privés) ou public-privé-privé (Commune-ARRU, propriétaires privés et promoteurs immobiliers).

2. Un apurement du foncier urbain et octroi de titres aux ayants droit par :

- la promulgation, dès 2016, d'une loi sur l'assainissement foncier de la copropriété, et des titres fonciers ;
- la révision de la législation et des dispositifs relatifs aux biens immobiliers ayant appartenu à des étrangers afin de permettre le transfert de propriété aux Tunisiens, de sauver ces biens de la dégradation et de régulariser la situation des occupants ;
- la mise à jour des titres fonciers permettant aux propriétaires, dans les biens immobiliers en copropriété, de bénéficier de titres de propriété individuels ;
- la réforme de la loi sur la copropriété instaurant une gestion rationnelle et efficace permettant de sauvegarder notre patrimoine immobilier ;

3. Un accès au financement du logement, adapté aux besoins par :

- la généralisation du crédit à taux zéro (sous condition de plafond de financement) aux primo-acquéreurs de logement ; de même, il y a lieu de rendre possible l'octroi de crédit à taux zéro bonifié pour la partie autofinancement si le primo-acquéreur en est dépourvu ;
- la redéfinition et l'élargissement du champ d'application du Fonds de Promotion des Logements Sociaux (FOPROLOS) ; Le FOPROLOS, créé dans un but social, provoque des injustices auxquelles il faut remédier par :

- a. *l'élargissement du champ d'application du FOPROLOS à de nouvelles catégories d'adhérents et de bénéficiaires (professions libérales, petits commerçants, artisans et petits métiers, petits agriculteurs et ouvriers des exploitations agricoles...) dont le revenu ne dépasse pas 4 fois le SMIG, en instaurant un mécanisme de cotisation spécifique ;*
- b. *la modification des paramètres du crédit par la modulation des montants et des taux du crédit pour les FOPROLOS 1, 2 et 3 ce qui est de nature à générer de nouveaux revenus pour le fonds ;*
- c. *la création d'un FOPROLOS-zéro pour les revenus inférieurs au SMIG et au SMAG qui consiste en une aide en matériaux à l'auto-construction d'un logement en milieu rural ou périurbain.*

4. Un Programme national de promotion des logements sociaux et économiques

Selon les statistiques officielles, 60.000 logements (social, économique et standing), dont 75 % en auto-construction, sont construits chaque année ; les 25 % restants (soit 15.000) sont construits par le secteur organisé (promoteurs immobiliers privés et publics).

La production du secteur organisé et en auto-construction est dépendante de l'offre et de la demande pour le premier, et des besoins personnels pour le second, mais le logement social est toujours tributaire de l'action politique : il doit faire l'objet d'un programme national.

Nous préconisons de promouvoir, à proximité des universités, des pôles technologiques et des zones industrielles, de logements sociaux et économiques locatifs au profit des étudiants, des travailleurs et travailleuses et des ménages.

Notre programme concerne la construction de logements sociaux et économiques réalisés par :

- les promoteurs immobiliers (publics et privés) destinés à la vente,
- l'auto-construction des particuliers,
- la SPROLS et destinés à un usage locatif,
- la restructuration et la réhabilitation des logements rudimentaires.

5. Une réhabilitation des quartiers populaires périurbains

Le plan établi en 2012 mentionne 1.150 quartiers à réhabiliter qui abritent près de 600.000 personnes. Cependant, il ne prévoit qu'un seul programme de réhabilitation de 119 quartiers répartis sur 62 municipalités pour la période 2012-2016. Le coût de ce programme est de 435 millions de dinars financé à raison de 135 millions de dinars, par le budget de l'État et 260 millions de dinars par un financement extérieur.

La réalisation serait aléatoire compte tenu des difficultés qu'éprouve le gouvernement à collecter les fonds extérieurs. C'est pourquoi, nous proposons de revoir le plan dans son ensemble en :

- mettant en place une stratégie nationale efficace pour éviter la création de ce genre de quartiers ;
- réhabilitant l'existant dans le cadre d'un projet national qui tienne compte de la planification urbaine des villes ; il s'agit d'aménager et d'assainir des quartiers, de viabiliser des lotissements, pour la construction de nouveaux logements ;
- déployant une nouvelle Stratégie de développement de la ville, basée sur les services de proximité pour des quartiers de 5.000 habitants, dotés notamment de crèches pouvant jouer un rôle fondamental dans le développement du travail des femmes, mais également de Maison de Jeunes et de la Culture. Les services publics ciblés par ce niveau d'organisation et développement englobent ceux de l'éducation et la santé, ainsi que l'amélioration substantielle de la qualité des équipements et des services ; la gestion des ordures ménagères, l'assainissement, la voirie urbaine et l'éclairage public constituent les compléments du paquet socio-urbain de base. Il s'agit d'impulser une dynamique d'emploi urbain de proximité au moyen de l'aménagement d'espaces appropriés et la mobilisation de systèmes de microcrédit adaptés.

RÉSULTATS ATTENDUS

- La construction et la réhabilitation de 100.000 unités en cinq ans réparties comme suit :
 - a. 16.000 logements seront construits par la SNIT ;
 - b. 32.000 logements seront construits par les promoteurs immobiliers privés selon un nombre croissant d'année en année tenant compte de l'évolution des ressources du FOPROLOS ;
 - c. 12.000 logements construits par les propriétaires eux-mêmes (en auto construction) ;
 - d. 30.000 logements seront réhabilités dans le cadre d'un programme de réhabilitation du logement rudimentaire, notamment dans le milieu rural, et financés par une subvention non remboursable du FOPROLOS (à raison de 1.500 logements par an) ;
 - e. 10.000 logements à l'usage locatif seront construits et gérés par la SPROLS.

Le total des investissements pour ce Programme est de 7 milliards de dinars répartis ainsi :

- a. logements destinés à l'accès à la propriété : 4.800 millions de dinars ;
- b. logements en auto-construction : 600 millions de dinars ;
- c. logements destinés à la location : 1.000 millions de dinars ;
- d. réhabilitation des logements rudimentaires : 600 millions de dinars.

- apurement des problèmes fonciers des logements collectifs en copropriété ;
- règlement définitif relatif aux biens immobiliers ayant appartenu aux étrangers ;
- réhabilitation des quartiers les plus défavorisés, avec un objectif de 50% des quartiers concernés (600 sur les 1200 quartiers populaires identifiés) pour la période 2016-2020, et un coût de 3 milliards de dinars.

15. RÉFORME DE L'INTÉGRATION SOCIALE AU MOYEN D'UN « SOCLE SOCIAL DE LA DIGNITÉ »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Au départ il existe une plate-forme minimale nationale et consensuelle de base, celle en rapport avec les exigences centrales de la révolution, soit une base qui constitue un socle suffisamment solide pour permettre d'aller vers l'élaboration de « *ÂAHD ETTANMIA* ».

La question de la cohésion sociale est au cœur de la démarche consensuelle d'élaboration et de mise en œuvre de « *ÂAHD ETTANMIA* ». Cela renvoie à la prise en compte du contexte national et à l'obligation pour toutes les parties prenantes d'inscrire leurs démarches dans une vision d'ensemble. Par ailleurs, la question de l'efficacité de l'Administration et des services publics, mesurable, vérifiable et contrôlable, constitue un volet incontournable du paquet d'accords nationaux globaux.

LA RÉFORME

« Le socle social de base de la dignité », en termes d'exigence de justice sociale exprimée par la Révolution, devrait englober les quatre principaux éléments suivants :

- l'élimination rapide de la pauvreté absolue qui concerne 5% des ménages, soit une population de plus d'un demi-million d'habitants ;
- la réduction également rapide et importante du chômage, et en premier lieu celui dans régions du Sud et de l'Ouest et des diplômés du supérieur ;
- la réalisation à très court terme du « paquet d'équipements et services publics minimal pour une vie digne », notamment pour les populations des quartiers populaires périurbains vulnérables ou marginalisés ainsi que celles des zones rurales et frontalières ;

15 GRANDES RÉFORMES EN 4 AXES

- l'amélioration à très court terme du niveau du pouvoir d'achat des couches populaires et des strates inférieures des couches moyennes par la réduction de l'inflation et le relèvement des bas revenus.

Ce dont on aurait besoin dans le très court terme serait une série de mesures et dispositions immédiatement mobilisables qui concernent, au niveau national :

- une meilleure mobilisation de l'administration fiscale et d'amélioration de son efficacité ;
- la mise en œuvre de mesures énergiques anti-corruption au niveau de la douane ;
- l'intégration de l'économie informelle et la lutte contre la contrebande ;
- l'établissement et la mise en œuvre sans délais du régime d'imposition forfaitaire pour toutes les activités échappant actuellement à la contribution fiscale ;
- la généralisation du système de facturation et de recouvrement en conséquence de la TVA.

La baisse des dépenses budgétaires de l'État pouvant être amorcée par les mesures énergiques précédentes de mobilisation des moyens rapides d'intervention et de contrôle de l'État devrait être consolidée par deux moyens parallèles : un emprunt national d'un milliard de dinars et une aide publique internationale du même montant, à des conditions de coûts et de délais préférentiels, destinés à l'appui au Budget.

C'est à ces conditions que la mise en œuvre du « socle social de la dignité » devient rapidement exécutable pour que la confiance populaire puisse constituer l'appui nécessaire à l'action du Gouvernement.

RÉSULTATS ATTENDUS

« Le socle social de base de la dignité » permettra :

- la mise à niveau des équipements publics, en se basant sur une grille d'équipements, à travers laquelle toutes les délégations situées en deçà de la moyenne nationale actuelle seront au niveau de cette dernière ;
- l'éradication de la pauvreté absolue frappant actuellement plus d'un demi million d'habitants ;
- la réduction de moitié du taux de pauvreté pour le ramener à 8% ;
- la réduction du taux de chômage des diplômés du supérieur (plus de 30% actuellement) au niveau du taux de chômage global de 2020.

PARTIE III

**UN NOUVEAU SCHÉMA DE CROISSANCE
ET DE DÉVELOPPEMENT**

La stratégie de développement s'appuie sur l'engagement de la Tunisie dans un nouveau sentier de croissance et de développement permettant de réaliser des objectifs ambitieux à différents niveaux.

1. Une croissance forte et un développement technologique soutenu

La croissance envisagée du PIB commence par 3,5 % la première année (2016) et progresse annuellement au rythme de +1 % , soit une moyenne annuelle de 5,5 % permettant une augmentation du revenu par tête, à prix constants, de plus de 28 % au terme des cinq prochaines années.

Les exportations de biens et services croissent au rythme de 8 % par an pour parvenir, à l'horizon 2020, à une augmentation de 50 % par rapport à la situation actuelle, avec un haut contenu technologique porté à 50% contre 25 % en 2010.

2. Un effort massif d'investissements publics et privés et un plan-régions ambitieux

Pour parvenir à ces réalisations, un effort d'investissement soutenu est requis. Il devrait atteindre 125 milliards de dinars aux prix constants de 2015, soit une moyenne de 25 milliards de dinars par an.

Le montant global (125 milliards de dinars) se décompose en investissements publics dont le montant s'élève à 50 milliards de dinars et en investissements privés dont le montant s'élève à 75 milliards de dinars (soit 40 % public/60 % privé).

Les régions de l'Ouest et du Sud bénéficieront de 60 % des investissements publics, soit 30 milliards de dinars sur la période et une moyenne annuelle de 6 milliards de dinars et de 37,5% des investissements privés, soit 20 milliards de dinars sur la période et une moyenne annuelle de 4 milliards de dinars.

L'effort d'infrastructure et d'équipement ainsi que les mécanismes incitatifs à l'investissement privé dans ces régions donneront lieu à un volume global d'investissement de 50 milliards de dinars durant les cinq prochaines années et une moyenne annuelle d'investissement global de 10 milliards de dinars.

3. Un grand nombre d'emplois à créer

Sur la base des indications précédentes, 85 000 emplois en moyenne par an seront créés, à raison de 65 000 en 2016, 75 000 en 2017, 85 000 en 2018, 95 000 en 2019 et 105 000 en 2020. Face à une demande additionnelle estimée à 330.000 emplois entre 2016 et 2020, le nombre de chômeurs baissera de 90 000 et, à l'horizon 2020, une proportion importante des emplois bénéficiera aux diplômés de l'enseignement supérieur.

Globalement, le nombre de chômeurs passera de 572 mille en 2014 (et approximativement 580 mille en 2015 selon toute vraisemblance, soit un taux de 14,7 %) à 490 mille en 2020. Le taux de chômage devrait tomber de 14,8 % en 2014 (et 14,7 % en 2015) à 11,6 % en 2020, soit un recul de 3,2 points.

4. Un besoin de financement important

Les besoins de financement de l'économie sont de 150 milliards de dinars (aux prix constants de 2015), à raison de 125 milliards pour les investissements et de 25 milliards pour le remboursement de la dette et le financement du déficit budgétaire.

Le financement intérieur sera assuré par l'épargne nationale dont le montant devrait atteindre 100 milliards de dinars (l'équivalent de 80 % de l'investissement) ; le financement extérieur atteindra un montant de 50 milliards de dinars sous forme d'investissements directs étrangers, de dons et de prêts.

5. Un endettement public et un endettement extérieur soutenables

En 2020, le service de la dette extérieure sera limité à 12 % des recettes en devises et le déficit budgétaire limité à 3 %. Il en sera ainsi grâce à la croissance programmée du PIB, aux exportations de biens et services et à la gestion budgétaire responsable.

